



Mémoire
Présenté par :
PAPA MADIOP
DIOP

ECOLE NATIONALE
D'ECONOMIE
APPLIQUEE

**Le système financier formel du sous
secteur de la pêche artisanale : le cas de
Mbour**

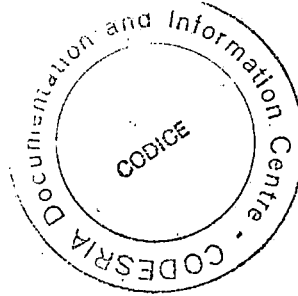
DECEMBRE 1991

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE

07.10.04
D10
5066



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

THEME

**LE SYSTEME FINANCIER FORMEL DU
SOUS SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE
(LE CAS DE MBOUR)**

PRESENTE PAR :
PAPA MADIOP DIOP
COLLEGE PLANIFICATION
(18e PROMOTION)

SOUS LA DIRECTION DE
MONSIEUR BARA GUEYE
CHEF DU DEPARTEMENT
DE LA RECHERCHE APPLIQUEE
A L'ENEA

DECEMBRE 1991

D E D I C A C E

- A MA GRAND'MERE FATOU DIEYE

RAPPELEE A DIEU EN 1980 QUE

LA TERRE DE GANDIOLE LUI SOIT LEGERE»

- A MON AMI SOULEYMANE MBENGUE A TASSINER

GANDIOLE

JE VOUS DEDIE CE MEMOIRE.

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à notre encadrement et à notre éducation .

- Mon père dont ses conseils et ses prières m'éclairent toujours le chemin.

- Ma brave mère

- Ma tante Astou Fall Diop

- Mes frères et soeurs

- Mon oncle Thierno Ndiaye et famille à thies

- Mon grand père Elhadj Ousmane Gueye et famille à pikine.

Nous tenons aussi à remercier tous ceux , qui de près ou de loin ont apporté leurs concours à l'élaboration de ce mémoire:

- Mes braves professeurs de l'ENEA

- Mon directeur de mémoire, Monsieur Bara Gueye coordonateur de la recherche appliquée à l'ENEA

- Tous mes camarades de la 18ème promotion en particulier mon voisin de chambre DIENG Adama pour sa compréhension durant nos trois années de cohabitation

- Le directeur général de la CNCAS pour m'avoir accordé ce stage et pour son soutien materiel

- Monsieur Moussa Cissé directeur de l'administration et des ressources humaines de la CNCAS.

- Monsieur M'baye Diouf chef du personnel de la CNCAS

- Monsieur Mamadou Diouf chef de bureau de l'agence de la CNCAS DE Mbour pour sa collaboration sincère sur le terrain.

- Monsieur Yoro Diaw Ndiaye coordonateur programme CNCAS-Propêche.

Monsieur Cherif younouss Ndiaye directeur du projet PAPEC.

- Monsieur Biaguy directeur adjoint du projet PAPEC

- Monsieur Alioune B.sy chef du service de la gestion du crédit PAPEC

- Tous les autres agents du PAPEC

- Monsieur Lamine Gueye chef du poste de contrôle des pêches Mbour.

- Monsieur Mawade Ndiaye, ingénieur des travaux de planification au CAMP pour ses conseils qui nous ont orienté dans le choix du sujet.

- Monsieur Aliou Sall expert -consultant en pêche secrétaire exécutif du CREDETIP

- Monsieur Moustapha DEME chercheur au CRODT

- Notre camarade Karim Bâ qui nous a beaucoup aidé à la saisie du document.

- Notre ami Mbacké Sembene et famille qui m'ont hébergé, durant tout notre séjour à Mbour.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

RESUME

L'étude porte sur le financement du sous secteur de la pêche artisanale à Mbour.

Tout d'abord nous avons essayé de présenter le cadre d'étude à travers ses aspects physiques, démographiques et socio-économiques.

Ensuite un diagnostic complet de la filière pêche et de ses activités annexes a été effectué.

En effet l'analyse des systèmes financiers formel et informel nous a permis de comprendre leur complémentarité mais surtout leurs limites.

En fin, l'analyse des organisations de base depuis les coopératives primaires d'avitaillement (CPA) jusqu'aux groupements d'intérêt économique (GIE), suivi de l'analyse du point de vue des acteurs du secteur face aux systèmes financiers actuels, ont permis de dégager un mode de financement qui vise à adapter l'intervention étatique aux réalités du secteur et à faciliter l'accès au crédit aux différents opérateurs de la filière.

TABLE DES SIGLES

ATEPAS : Amélioration des techniques de la pêche artisanale au Sénégal (composante de PRO-PECHE)

BNDS : Banque Nationale de développement du Sénégal

CAPAS : Centre D'assistance à la pêche artisanale au Sénégal

CAMP : Centre d'assistance à la motorisation des pirogues

CEPIA : Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes

CNCAS : Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal

COPMER : Coopérative de pêche maritime

CPA : Coopérative primaire d'avitaillement

CREDETIP : Centre de recherche pour le développement de techniques intermédiaires de la pêche .

CRODT: Centre de recherche océanographique de Dakar -Thiaroye

DOPM : Direction de l'océanographie et des pêches maritimes

FAD : Fonds africains de développement

FENAGIE-PECHE : Fédération nationale des GIE de pêche

GIE : Groupement d'intérêt économique

ONCAD : Office national de commercialisation et d'assistance au développement

ORSTOM : institut français de recherches scientifiques pour le développement en coopération

PAMEZ : Projet de développement de la pêche artisanale à Ziguinchor

PAPEC : Projet de développement de la pêche artisanale de la petite côte

PRO-PECHE : Programme d'assistance à la pêche artisanale

SAPCO : Société d'aménagement de la petite côte

SOFISEDIT : Société financière Sénégalaise pour le développement industriel et du tourisme

SONAGA : Société nationale de garantie et d'assistance .

SOPESINE : Société de pêche du Sine.

AVANT PROPOS

Ce mémoire sanctionne la fin de trois années d'études et de recherche à L'ENEA. Le choix du thème s'explique d'une part par le grand rôle que joue le sous secteur de la pêche artisanale dans la vie des populations du pays et dans l'économie nationale, d'autre part par les problèmes financiers auxquels sont confrontés les opérateurs de la filière .

L'intervention Etatique depuis plusieurs decennies a revêti plusieurs formes mais n'arrive pas encore à couvrir tous les besoins des differents acteurs à cause du manque d'un systeme adapté.

Pour vérifier les hypothèses que nous avons dégagées, une certaine méthodologie de recherche a été adaptée.

C'est ainsi que nous avons élaboré des questionnaires destinés aux GIE, aux différents acteurs de la filière et aux institutions financières chargées du financement. Nous avons aussi effectué une collecte de données au niveau des structures d'encadrement de la pêche (poste de contrôle , PAPEC), des structures de recherche (CRODT) et au niveau des services départementaux (Urbanisme, Agriculture, Elevage).

Nous nous sommes en plus servi de nos observations durant notre séjour sur le terrain et des informations informelles recueillies au cours des causeries autour du thé.

L'enquête a aussi touché les acteurs du systeme financier informel, le seul critère de choix était la disponibilité. L'analyse des informations reçues nous a permis de réaliser ce document.

Toutefois notons que vu les difficultés auxquelles nous nous sommes confrontés:

-Insuffisance du temps qui nous était imparti par rapport à la complexité du sujet;

- Insuffisance de nos moyens financiers;

- Insuffisance de nos moyens materiels;

- Reticence de certains opérateurs

... la liste n'est pas exhaustive

Ce travail se veut une simple contribution dans la recherche de solutions à l'épineux problème du financement formel du sous secteur de la pêche artisanale.

Qu'il puisse ouvrir des pistes de réflexion que d'autres chercheurs pourront emprunter pour approfondir la recherche.

approfondir

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SOMMAIREINTRODUCTION1ere Partie PRESENTATION DU CADRE D'ETUDECHAPITRE I: ~~Aspects physiques~~ Aspects physiques

- 1-1- Situation et limites
- 1-2- Relief et sol
- 1-3- Climat et végétation

CAPITRE II: Aspects socio-économiques

- 2-1 - Caractéristiques démographiques
- 2-1-1 - Historique
- 2-1-2 - Evolution de la population
- 2-1-2-1 - Mbour Tefess
- 2-1-3 - Les ethnies et les religions
- 2-1-4 - Les différents niveaux d'intégration Urbaine
Intégration

CHAPITRE III: Les activités économiques

- 3-1 - La pêche
- 3-2 - L'agriculture
- 3-3 - L'élevage
- 3-4 - Le tourisme
- 3-5 - L'artisanat
- 3-6 - Le commerce

- CONCLUSION PARTIELLE

2ème Partie BILAN DIAGNOSTIC DE LA PECHE MARITIME DANSLA ZONE DE MBOURCHAPITRE I: LES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET L'ARMEMENT

- 1-1 - Les Ressources halieutiques
- 1-2 - L'armement
- 1-2-1 - Les infrastructures liées à l'embarcation
- 1-2-1-1 - Les charpentiers
- 1-2-1-2 - Les mécaniciens

CHAPITRE II: LA PRODUCTION

- 2-1 - L'évaluation de la production de 1987 à 1990
- 2-2 - Les infrastructures liées à la production
- 2-2-1 - Les stations d'essence pêche
- 2-2-2 - Les dépôts de glace
- 2-3 - La ventilation de la production

CHAPITRE III: LA TRANSFORMATION ARTISANALECHAPITRE IV: COMMERCIALISATION

- 4-1 - Les infrastructures liées à la commercialisation
- 4-1-1 - Le parc piroguier
- 4-1-2 - Le centre de mareyage
- 4-1-3 - La fabrication des paniers
- 4-2 - La commercialisation

LE CHAPITRE V: LES AUTRES INFRASTRUCTURES DE SERVICEROUTIERES- CONCLUSION PARTIELLE

3ème PARTIE LES SYSTEMES FINANCIERS FORMELS ET INFORMELS

DU SOUS SECTEUR

CHAPITRE I: LE SYSTEME FORMEL

- 1-1 - La pêche et les interventions publiques
- 1-1-1 - Besoins financiers du secteur
- 1-1-2 - Moyens mis en oeuvre
- 1-1-3 - Les bases de l'effondrement du système
- 1-1-4 - Autres formes d'intervention publique
- 1-1-4-1 - Les politiques sectorielles d'accompagnement
- 1-1-4-2 - Les projets régionaux de développement

- 1-2 - Le projet de développement de la pêche artisanale,
 de la petite côte
- 1-2-1 - Présentation du projet
- 1-2-2 - Objectif du projet
- 1-2-3 - Ligne de crédit
- 1-2-4 - Conditions d'octroi des prêts sur la ligne de
 crédit PAPEC
- 1-2-5 - Les GIE dans la commune de MBour
- 1-2-5-1 - Organisation des GIE et fonctionnement
- 1-2-6 - Analyse du mécanisme de financement
- 1-2-7 - Exécution du volet crédit du projet PAPEC
 dans la commune de MBour
- 1-2-7-1 - Situation des réalisations pour les pêcheurs
- 1-2-7-2 - Situation de réalisations pour les transformateurs
- 1-2-7-3 - Financement des mécaniciens .
- 1-2-7-4 - Financement des charpentiers constructeurs de
 pirogues
- 1-2-8 - Raison des difficultés rencontrées dans l'exécution
 du volet ligne de crédit
- 1-2-9 - Perception des bénéficiaires du système financier du
 projet

1-3-0 - Les autres marchés financiers formels

- 1-3-1 - L'USAID
- 1-3-2 - La BICIS
- 1-3-3 - La CNCAS
- 1-3-4 - Le CAPAS

CONCLUSION PARTIELLE

CHAPITRE II: Le système financier informel dans le sous
secteur de la pêche artisanale.

- 2-1 - La survivance et le dynamisme du crédit et de
l'épargne informel
- 2-2 - Les marchés financiers informels
- 2-3 - L'épargne

CONCLUSION PARTIELLE

CHAPITRE III: Secteurs formels et informels: Dualité ou
Complémentarité.

CONCLUSION GENERALE.

INTRODUCTION

Les progrès accomplis par la pêche au cours des deux dernières décennies (1970 - 1990) témoignent de la grande vitalité de ce secteur . Aujourd'hui, cette tendance s'est affirmée . La pêche occupe la première position dans l'économie nationale . Elle bénéficie des conditions naturelles favorables .

- La position du pays sur le bassin de l'Atlantique Oriental où , du fait de la présence des courants froids qui provoquent l'action des upwellings, les conditions hydrologiques sont très favorables à la reproduction des espèces .

- Une large façade maritime (750 km de côtes) , un large plateau continental riche en éléments nutritifs pour les poissons

- Des eaux particulièrement poissonneuses .

- Une longue tradition de marins pêcheurs .

- Des habitudes alimentaires favorisant la consommation du poisson .

Les 320 000 tonnes de produits halieutiques débarqués annuellement sur les côtes Sénégalaises génèrent un chiffre d'affaire de plus 50 milliards de francs CFA . Seul secteur à l'abri des aléas climatiques , le pêche a permis au cours de ces dernières années de grave sécheresse la stabilisation de la valeur ajoutée du secteur primaire . Elle présente 11 % du PIB de ce secteur et 2,3 % du PIB total . Cette part s'est régulièrement accrue depuis 1960 en passant de 1,6 % à 11 % .

Elle est tout aussi efficiente au plan social . c'est en effet une branche qui fournit beaucoup d'emplois (150 000) en temps plein . Mais encore 10 % de la population Sénégalaise vit des ressources qu'elle sèrète .

Elle contribue pour une large part au combat mené pour ^{auto-suffisance} l'autosuffisance alimentaire (le poisson étant la principale nourriture protéique de la population . Elle couvre plus de 47 % des besoins en protéine animale de la population . Le fait le plus remarquable réside dans le rôle prépondérant de la pêche au niveau des exportations où elle devance les phosphates et depuis 1980 les produits arachidières . Tout aussi déterminante est sa contribution au rééquilibre de la balance des paiements du pays , quand on sait que plus de 25 % des exportations nationales sont constituées de produits halieutiques .

La pêche artisanale fournit près de 2/3 des débarquements totaux soit 213 000 tonnes . Depuis les années 1972 , elle connaît un développement soutenu grâce à la motorisation et l'introduction des nouvelles techniques de pêche (sennes tournantes) .

Ce sous secteur de la pêche artisanale pourrait cependant connaître un développement plus important si les acteurs arrivaient à résoudre les difficultés liées à leur organisation et au financement . Ces considérations nous permettent de définir la problématique suivante :

Longtemps restée une pêche d'auto-subsistance , la pêche artisanale a progressivement évolué en se modernisant . L'introduction d'engins de pêche plus performants , a permis d'augmenter la production de cette branche d'activité .

Ce développement a posé et pose toujours le problème d'équipement des pêcheurs artisans en matériel de production , de conservation , de traitement et de distribution des produits .

Les variations saisonnières et interannuelles de la production déterminent conséquemment des fluctuations de revenus des artisans , ce qui rend difficile la constitution d'une épargne .

Alors que l'exploitation des eaux en profondeur plus fertile nécessite des moyens performants qui dépassent souvent le pouvoir d'achat des pêcheurs artisans . En amont et en aval de la production on note un certain nombre de problèmes tel que l'insuffisance des moyens pour les charpentiers constructeurs de pirogues , les mécaniciens réparateurs des moteurs de pêche , les transformateurs (industrie artisanale) du poisson et les mareyeurs qui assurent la commercialisation .

L'importance des besoins de financement pour la pêche artisanale explique le développement rapide des aides financières qui lui sont attribuées .

Pour faire face à la demande d'investissement et à cause des risques liés à la mise en oeuvre d'un capital en vue de l'exploitation d'une ressource renouvelable et aléatoire , les états ou les collectivités ont dû intervenir massivement . L'évolution en croissance des prix d'achats des nouvelles unités , l'augmentation des coûts d'exploitation ... combinés à l'insuffisance des potentialités de crédits à long , moyen ou court terme ainsi que la faiblesse des possibilités d'autofinancement expliquent cela .

Les banques et autres institutions financières ont toujours considéré le secteur de la pêche en général , et celui de la pêche artisanale en particulier , comme un secteur à hauts risques.

L'expérience en la matière a été pour l'essentiel initiée et développée par l'Etat suivant un processus en trois phases :

- La première phase a consisté à l'exonération des droits et taxes du matériel ;

- La deuxième phase est celle relative à la mise en place d'un système de crédit coopératif. Les coopératives primaires d'avitaillement encadrées par la direction des pêches maritimes (D O P M) ont bénéficié du concours financier du projet d'assistance à la pêche artisanale du Sénégal (C A M P) qui a été de 1972 à 1987 le seul organisme de financement de la pêche artisanale, dont les ressources proviennent d'aides bilatérales (Canada - Japon). Toutefois, ce financement est limité à la seule acquisition des moteurs hors-bord. La satisfaction des autres besoins s'est faite soit sur fonds propres soit sur préfinancement par le système traditionnel.

- Le financement des activités de distribution (moyen de transport) pour les mareyeurs relevait presque exclusivement de la S O N A G A ou des usines de transformations sur la base de contrats d'approvisionnement en produits de pêche. L'intervention étatique s'est orientée dès les premières années de l'indépendance vers un contrôle du mareyage et de l'accès à la profession puis vers un essai de limitation du rôle et de la place des circuits de distribution privés. La constitution de routes et le déclin de la pêche sur le fleuve Sénégal ont soutenu l'expansion de la commercialisation. Différentes expériences "modernes" publiques ou privées ont été tentées : chaîne de froid, SOPESINE, "Complexe industriel" de Cayar, projet CAPAS (Centre d'Assistance à la Pêche Artisanale Sénégalaise)... etc. Force est de constater que la plupart de ces expériences, à l'exception des certaines usines implantées à Dakar, n'ont pas réussi à remettre en cause la place du petit et moyen commerce privé. L'échec des projets qui voulaient répondre pour l'essentiel à la volonté d'améliorer les conditions matérielles de la distribution sont riches d'enseignements. L'exemple de ces projets montrent l'incapacité du dispositif d'intervention à tenir compte des expériences passées.

Le CAPAS reprend pour l'essentiel les objectifs qui avaient déjà été assignés au projet COPMER (1950) qui avait échoué pour des raisons sensiblement identiques (problème de gestion et d'incapacité ou de manque de volonté d'intégrer le commerce privé à l'expérience). Les autres activités annexes à la production (l'industrie artisanale de transformation , la charpenterie pour la construction de pirogues , la mécanique pour la réparation des moteurs de pêche) n'avaient bénéficié d'aucun soutien financier. La seule intervention dans le domaine de la transformation relève de la puissance publique pour l'équipement de quelques centres importants en infrastructures et moyens de production à usage collectif .

- La troisième phase en cours a démarré avec la mise en place de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (S.N.C.A.S) . De par sa vocation et son orientation , elle devrait constituer le moteur du développement de la pêche artisanale . Dans cette optique , l'Etat a négocié dans le cadre des projets de développement de la pêche artisanale des régions maritimes riches en potentialités, des lignes de crédit (P.A.P.E.C sur la petite côte , P.A.M.E.Z en casamance) domiciliées à la C.N.C.A.S en renfort aux moyens de cette banque .

- Les interventions publiques les plus récentes reconnaissent l'existence de complémentarités plutôt que de contradiction entre les différents niveaux de la filière . Les nouveaux dispositifs mis en place (projet P.A.P.E.C en collaboration avec la Caisse Nationale de crédit Agricole , sont orientés en partie en faveur des intermédiaires : crédit pour l'achat d'équipement plus adapté aménagement des cites de commercialisation . Cette nouvelle orientation s'inscrit dans le cadre plus général du "désengagement de l'Etat" et de la promotion des azimuts du secteur privé , conformément à la politique libérale en vigueur aujourd'hui .

Pour répondre aux sollicitations du monde pêcheurs la S.N.C.A.S a repris le financement mais en appliquant les conditions bancaires sans tenir compte des spécificités des bénéficiaires .

Cette structure met à la disposition des acteurs de la pêche artisanale un système de crédit . L'accès est déterminé par certaines conditions minimum .

Le crédit agricole exige des G.I.E un apport personnel de 20% Un système qui a favorisé certains fonctionnaires et des acteurs de profession libérales qui investissent dans ce secteur et emploient les pêcheurs comme exécutants . Ces derniers se voient souvent exclus par leurs incapacité de faire face au système de crédit .

Aujourd'hui la C.N.C.A.S recontre d'énormes difficultés :

Le niveau des impayés dans sous secteur de la pêche artisanale devient très élevé et risque de compromettre le financement des pêcheurs et d'entraver le développement de l'institution financière (Journée d'études de la F.E.N.A. G.I.E pêche au C.I.C.E.S le Samedi 1er Juin 1991) .

Malgré un avenir prometteur , des difficultés dans le financement du sous secteur demeurent

- Les conditions et modalités d'octroi des prêts qui ne sont pas toujours à la portée des demandeurs de crédits (taux d'intérêt , apport personnel ...) ;

- La non couverture du risque des emprunteurs par une forme queconque d'assurance ou de fonds de solidarité pour les pertes de matériel intervenant pendant la période de remboursement .

- L' inexistence de fonds de bonification des taux d'interêt et de fonds de garantie des prêts .

Toutefois il existe un autre système de financement "informel" critiqué par les mareyeurs certes à des taux usuraires mais est plus adapté au mode de vie du pêcheur . Les relations entre intermédiaires (mareyeurs) et producteurs (pêcheurs) ont des implications sur la dynamique des pêcheries artisanales .

Les conditions des échanges entre producteurs et commerçants ont un effet direct sur l'accumulation du capital et donc sur la croissance du sous secteur de la pêche artisanale . Elle influe notamment sur la répartition des gains de productivité permis par l'adoption de nouvelles technologies (comme ce fut le cas au cours des dernières décennies en Afrique de l'Ouest) .

LAWSON et KEWI , étudiant le processus de modernisation de la pêche piroguière ghanaenne soulignent que la nature des rapports d'échange entre producteurs et commerçants a évolué (au profit de ces derniers lorsque des innovations techniques majeures ont été introduites par l'Etat , permettant aux mareyeurs d'être les principaux bénéficiaires de la politique d'intervention . Un autre auteur étudiant la pêche Sénégalaise confirme ce point de vue en faisant de la domination des intermédiaires commerciaux l'une des causes majeures d'inquiétude sur le devenir de ce secteur (VANCHI BOUNNARDEL 1985) .

A l'inverse d'autres interprétations militent en faveur d'une appréhension non conflictuelle de ces rapports : les échanges actuels de prestation (sous forme de crédit de dons ... etc) ne répondent pas seulement à la logique de l'échange en économie monétarisée mais aussi aux principes de réciprocité et de redistribution toujours en vigueur dans les communautés des pêcheurs . Par ailleurs la diversification des fonctions économiques remplies par ces relations répondrait à deux contraintes majeures :

D'une part la nécessité de pallier les déficiences des services étatiques pour satisfaire les besoins de financement des pêcheurs (CHABOUD 1983), d'autre part celle de répartir sur l'ensemble des acteurs les risques inhérents à chacune des activités spécifiques (PLATTEAU et ABRAHAM ibis). Ainsi certains acteurs n'hésitent pas à parler de "symbiose" possible entre pêcheurs et intermédiaires . L'optimisation des profits se heurte au manque d'organisation et de système de financement adéquat de ce sous secteur . Une hypothèse centrale se dégage à l'issue de cette problématique et constitue l'objet de notre étude :

Le système financier formel du sous secteur de la pêche artisanale est inadapté !

Cette hypothèse peut être fragmentée en deux autres hypothèses secondaires :

* Les difficultés de développement du sous secteur de la pêche artisanale à M'Bour sont liées aux conditions de financement contraignantes .

* Les difficultés de développement du sous secteur de la pêche artisanale à M'Bour sont liées aux G.I.E qui, dans leur forme actuelle sont inadaptés .

Les objectifs visés par cette étude sont d'évaluer :

- Les difficultés de fonctionnement du sous secteur de la pêche artisanale liées à l'insuffisance du financement ;

- Les difficultés de fonctionnement du sous secteur de la pêche artisanale liées aux conditions de financement mis en place

- Le système financier formel ;

- Le système financier informel;

- Au terme de cette étude des recommandations pourront être faites sur l'opportunité et l'efficacité économique des interventions publiques ou privées actuellement mis en place . On étudiera quelques autres mesures de financement seraient susceptibles d'accompagner le développement du sous secteur de la pêche artisanale .

Le cas de la plage de M'Bour est choisi pour la vérification des hypothèses pour les raisons suivantes :

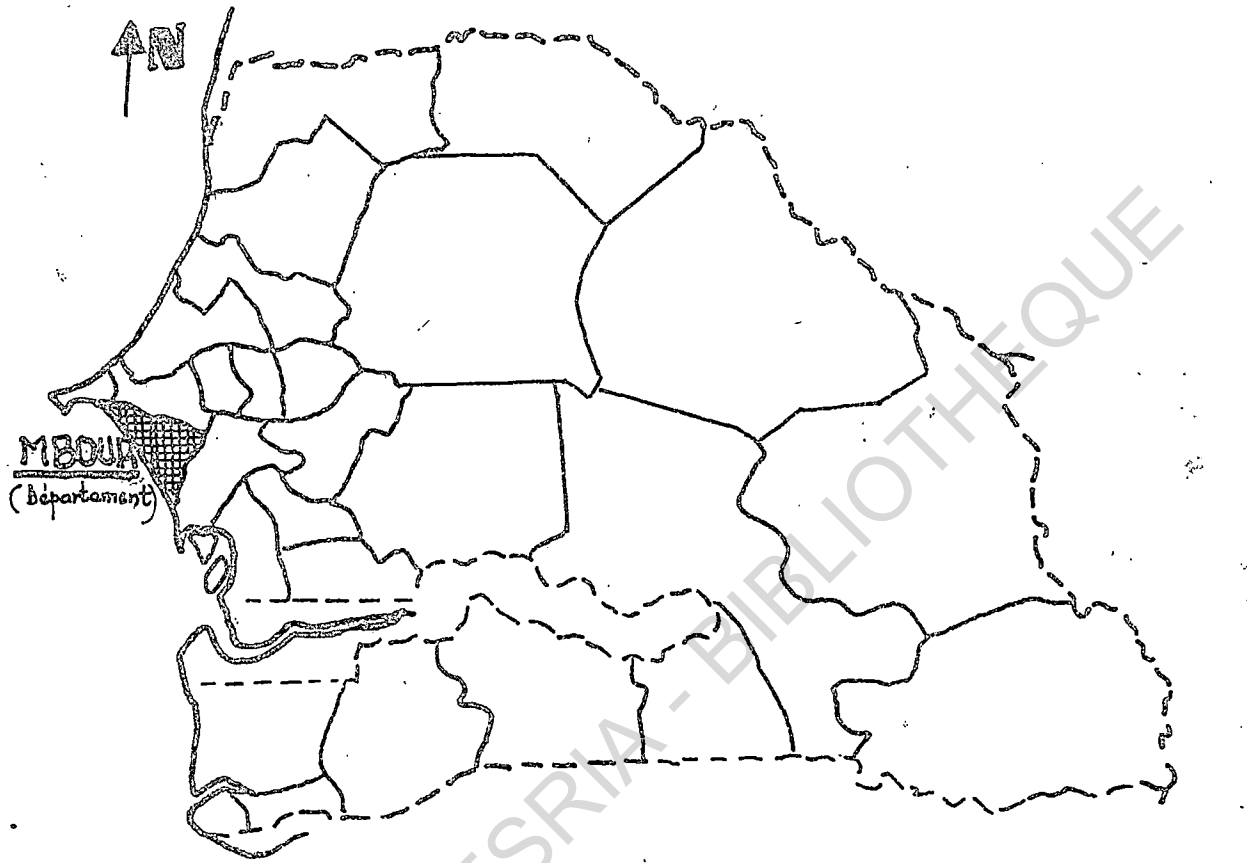
La petite côte se caractérise par des eaux fertiles toutes saisons mais particulièrement en hivernage . Elle fournit pour cette raison les plus forts annuellement débarqués par la pêche piroguière . M'Bour est l'un des centre où les activité de trans-formation , de mareyage , de charpenterie et de mécanique sont très développées et sont pour la quasitotalité prises par les natifs de la ville . Celà permettra de faire une évaluation du rôle du financement du sous secteur de la pêche artisanale et d'analyser son impact sur l'économie nationale

Premire partie

Presentation du cadre d'Etude

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDES



PRESENTATION DU CADRE
D'ETUDE

I) ASPECTS PHYSIQUES

1-1 SITUATION ET LIMITES

Vaste de 110km environ, le département de Mbour est limitée à l'Est par le département de bambey (région de Diourbel), à l'ouest par l'océan atlantique, au Nord par le département de Thiés et la région de Dakar, au Sud par le d'partement de Fatick. Mbour est un chef lieu de département et se situe dans la région de Thiés. C'est l'un des Centres de pêche les plus importants de la petite Côte qui s'étend sur 65km-de Joal à toubab Dialao.

1-2 Relief et sol

La ville peut être divisée en trois Zones principales:

- a) Une Zone côtière: très sableuse qui subit fortement l'influence de la mer. Elle s'étend de la côte a la route desservant la préfecture, le marché centrale et s'éparant le quartier 11 novembre à l'éscale. elle comprend tout le tefess, une partie de l'Escale, de Mbour nar et de Mbour sérere. Les formes de la zone côtière sont variables : dunes irrégulières de la préfecture à l'ORSTOM ou terrains relativement plats du marché au lycée Demba Diop .
- b) Une zone centrale : qui est relativement plus basse que la côte et le reste du territoire de la ville . Elle comprend les quartiers 11 Novembre , une partie de MBour Sérere .

c) Une zone périphérique : C'est une zone plate qui s'étend au Nord , à l'Est et à l'Ouest de la zone centrale . Elle comprend les quartiers de Thiocé Ouest , Thiocé Est , Santissou , Dara Salam , MBour toucouleur et MBour Séreère . A l'image du département , le relief de MBour est de faible amplitude . Les types de sols qu'on y trouve sont : le "Dior" à 86 % , le "Deck" à 11 % , le sol hydromorphe (dans le bas fond) 4%

1-3 Climat et Végétation

Le climat est caractérisé par une saison sèche et une saison pluvieuse .

La saison sèche s'étend de Novembre à Juillet . Durant cette période il y a une prédominance des alizés qui balayent toute la frange côtière .

La saison des pluies d'Août à Octobre est marquée par les effets de la mousson qui se font sentir par leur fréquence , leur trajectoire et leur intensité déterminant le rythme et le volume des pluies .

L'alternance de ces saisons s'accompagne d'importants mouvements de masse d'eau qui génèrent la remontée des sels nutritifs vers la surface appelé " Upwelling " . La richesse de ces eaux en micro-organismes végétaux et animaux (phyto et zoo-plancton) liée à la topographie et à l'hydrologie garantissent l'abondance de la nourriture tout au long de la chaîne alimentaire . La végétation est de type herbacée, parsemée d'arbustes avec de temps à autres des arbres géants tels Acacia albida l'adansonia digitata (baobab) ... ect

II) ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

2-1 Caractéristiques démographiques

2-1-1 Historique:

Selon la version orale , MBour serait le point de convergence de plusieurs ethnies, dont les premières à s'y installer furent les sérères vers 1700 . Ils venaient du Sud , du côté de Joal . Ndir Diom , originaire du Gabou s'y installe avec sa famille en bordure de la mer , en un lieu qu'il baptise "Thioudam " actuel quartier de MBour sérère sur mer .De cette famille survit le vieux Mignane Hypolite N'diaye ,né en 1898 . Mbagnick Diouf venant de Diolofira , village situé dans la sous préfecture de thiadiaye , fut un autre sérère à s'implanter à l'emplacement actuel de la préfecture ,où il a vécu avec sa famille jusqu'à l'arrivée de l'administration coloniale ; C'est par la suite que le patriarche s'est déplacé pour se fixer à l'emplacement actuel du quartier MBour sérère Souf .

Des mandings ,en provenance de guinée Bssau vinrent après mais s'arrêtèrent d'abord à Nianing où était implantée l'autorité administrative coloniale .

Falang Diabang, membre de cette ethnie , originaire de BUUR , village de la région de woyi (Guinée Bissau) situé entre les viles de Cathiew et Manssabang était chasseur au cours d'une journée harassante de chasse, il découvrit un arbre appelé "DOBALI" à l'ombre duquel il s'arrêta pour se reposer. Falang exténué par une si longue randonnée s'endormit au pied de l'arbre et ne se réveillera que le lendemain matin .Il rentra à Nianing . Quelques temps après , par malheur , une épidémie de maladie du sommeil s'abattit sur le village .

Falang, quitta les lieux et vint s'installer à la place de sa découverte le "DOBALI" (emplacement actuel de la station oïl , près de la gare routière) . Il s'y établi seul et le baptisa "BUUR" , du nom de son village d'origine . MBour serait alors une déformation de "BUUR".

2-1-2) EVOLUTION DE LA POPULATION

Évalué à 9000 habitants en 1958, la population de MBour a enregistré un accroissement très important et très rapide au cours des dernières années. Le dernier recensement de la municipalité en 1987 a donné un chiffre de 80 000 habitants.

Cette évolution rapide de la population est en rapport avec les années de sécheresses, beaucoup de personnes sont venues s'occuper d'activités liées à la mer. La population est essentiellement composée de jeunes (plus de 50 % des habitants) et se trouve répartie entre les 10 quartiers que compte la ville: MBour tefess, Mbour toucouleur, MBour sérère, MBour Nar Thiocé-Est, Thiocé-Ouest, 11 Novembre, Darou Salam, Santissou Escale.

2-1-2-1) MBour Tefess

Ce quartier qui longe le bord de la mer sur près de 2 km survit grâce à une seule activité: la pêche. Tous les membres des familles travaillent autour de cette importante activité: alors que les hommes vont pêcher, les femmes vendent le poisson, le font sécher ou fumer selon les besoins. On y trouve des lébous en majorité et aussi un nombre important de sérères. La population en majorité islamisée a créé des associations pour le pèlerinage et les femmes très organisées s'entraident sous forme de cotisation "Tontines".

2-1-3) Les ethnies et les Religions

La population de MBour est composée par ordre d'importance de Wolofs, Socés, Sérères, Toucouleurs, Maures, Manjaques, Lybanio-Syriens et Bambaras. Cette différence d'origine tend à disparaître par le brassage culturel.

Les religions rencontrés à MBour sont : la religion musulmane et la religion chrétienne . cette dernière qui est minoritaire est composée de sérères surtout et de manjaques . Les musulmans largement majoritaires se répartissent entre les différents sectes existant au Sénégal mais particulièrement entre le Tidianisme , le Mouridisme , le Khadria qui regroupent plus de 90 % de cette frange de la population .

2-4-4) Les différents niveaux d'intégration urbaine

Les activités de pêches et les activités agro-pastorales ont contribué parallèlement à modeler la ville de MBour , à tisser des rapports sociaux particuliers et à organiser une ville où le quartier constitue la première unité urbaine homogène .

L'islam par sa pratique unifiante, y constitue un lieu socio-religieux appréciable . La secte des Tidianes qui regroupe près de 80 % des couches sociales de MBour recrée une division urbaine en des espaces à l'échelle du village et prolonge ainsi des activités culturelles rurales dans la ville .

III LES ACTIVITES ECONOMIQUES

3-1 La pêche

La pêche maritime et les industries artisanales du poisson constituent une des ressources appréciables de la commune . Cette pêche essentiellement artisanale est la plus importante de toutes les activités de production . Elle est localisée au quartier Tefess et plus de la moitié du poisson pêché est exporté vers les différentes villes de l'intérieur . La production courante des pêcheurs est intimement liée à celle de la région de thiés . En effet des mouvements de pêcheurs sont observés dès que le désenclavement de certains centres est opéré (Kyar par exemple) où l'aménagement du centre de pêche est réalisé .

Les prises dans la commune de MBour en moyenne entre 1972 et 1973 sont de 58 000 tonnes soit 60 % de la production de la région de Thiés . Le volume de la pêche dans la zonz de Thiés a plus que doublé de 1963 à 1973 en passant de 47 000 tonnes à 102 000 tonnes .

Ainsi on observe un taux moyen annuel de croissance de plus de 9 % dans la région de Thiés , ce qui a donné une production de 136 000 tonnes en 1975 .

Aujourd'hui , grace à l'amélioration de l'équipement par les structure d'encadrement telle que le projet d'appui à la pêche artisanale de la petite côte (PAPEC) la production de 1990 est estimée à 146436 tonnes (source statistique du service de pêche de MBour) .

L'essor de la pêche dans la commune de MBour se trouve actuellement entravé par l'inexistence de moyens de conservation . En effet , les activités liées à la pêche faute de chambre froide , de stockage , faute de claies de séchage suffisantes et adéquatement localisées et fautes de fours de fumage sont concentrés dans le vieux MBour , à Tefess , où elles sont de plus en plus gênantes par la traversée de la ville des camions de transport de poissons et de glace ainsi que la fumée lourde et suffocante des feux de fumage .

Ainsi pour MBour , bien que la pêche soit l'activité productive dominante , elle est aussi l'agent polluant principal . Son déplacement progressif en un endroit approprié et extensible et sa modernisation constitue l'un des soucis majeurs de la commune . Toutefois le projet PAPEC dans le cadre de son plan d'action a entamé des travaux pour l'aménagement du village de MBaling situé sur la route de Joal pour le transfert de l'industrie artisanale .

Cependant si une politique incitative qui consiste à mettre dans de bonnes conditions de travail ceux qui acceptent de se déplacer en les offrant des moyens de production performants, le problème semble rester entier car plus de 80 % de la population concernée refusent ce déplacement pour diverses raisons :

- L'éloignement de MBaling par rapport aux lieux d'habitation . Ce qui augmenterait les charges de production pour le transport des personnes .

- L'éloignement du point de débarquement par rapport à MBaling , ce qui augmentent les charges de production pour le transport du poisson .

Cet éloignement portera aussi un coup dure aux temps de travaux ce qui risque de diminuer la production . Donc le déplacement des transformateurs mérite d'être étudié pour prendre des actions d'accompagnement permettant de surmonter les obstacles que pourront rencontrer les opérateurs .

3-2 L'AGRICULTURE

Les cultures principales de la commune sont l'arachide , le mil , les légumes et les fruits .

Le département de MBour produit 35 % du mil , 20 % de l'arachide, 30 % de manioc , 20 % de niébé et 10 % des produits maraichers de la région de Thiés (source service de l'agriculture de MBour).

La surface à vocation agricole se situe au Nord-Est et au Nord-Quest de l'agglomération urbaine .

3-3 L'ELEVAGE

Bien que l'axe Dakar-Thiés occupe une faible partie des effectifs du cheptel sénégalais (4 % des bovins et 5,6 % des ovins-caprins) la région de Thiés regroupe la majeure partie de celui-ci 3,5 % des bovins et 5 % des ovins - caprins du pays soit 77 % du total de la région .

Répartition du cheptel de MBour

ovins	Ovins caprins	Asins	Equins	Porcins	Volaille
6000	80 000	17 000	8 000	400 000	600 000

Source: Rapport AD/CER /MBour

Année : 1987

Sur la base des statistiques de 1987, et compte tenu des facteurs de réduction des effectifs (abattage , mortalité , commercialisation) le service de l'élevage retient pour l'estimation du cheptel les taux de progression dits normaux de 2 % pour les bovins , ovins et caprins , 3 % pour les ânes , 4 % pour les porcins et 6 % pour la volaille . Le mouvement du cheptel est assez régulier , mais il semblerait se concentrer plus fortement dans le Nord et à l'Est , c'est à dire en direction de Thiés , Kaolack .

LE TOURISME LE TOURISME

En l'espace de quelques 8 ans (de 1970 à 1978) le Sénégal est situé en plein-pied dans l'ère touristique grâce à la place de choix accordée à ce secteur dans les 3ème et 4ème plan de développement économique . Aujourd'hui le tourisme passe pour la deuxième << industrie >> du Sénégal juste derrière la pêche . Les atouts du tourisme à MBour résident dans : la richesse de son environnement : le climat est agréable de Novembre à Mai ; la façade océanique longue de plus 25 km est faite d'une plage sableuse ininterrompue . Le tourisme peut donc revêtir plusieurs formes mais en raison de la localisation de la majeure partie des infrastructures sur le littoral , il est à dominante balnéaire .

- Un important effort d'équipement : afin de tirer parti de l'important potentiel touristique dont dispose le pays des investissements considérables ont été effectués dans le domaine de l'équipement hôtelier que dans celui des infrastructures correspondantes (routes touristiques de la petite côte) MBour dispose à l'heure actuelle de 6 établissements d'hébergement touristiques susceptibles d'accueillir dans de bonnes conditions la clientèle nationale et internationale et correspond à une capacité d'accueil de plus de 1200 chambres et 2500 lits. Soit une capacité d'accueil de plus de 21,5 % derrière la région du Cap-Vert avec (64,2 %) . Une part considérable dans la réalisation de cette infrastructure d'hébergement revient aux chaînes hôtelières : Neckerman und reisen , le Société africaine Immobilière et hôtelière , le Société nationale de promotion touristique , la Société d'aménagement de la petite côte (SAPCO) (La directrice de la SAPCO annonce tout de même un méga-projet de 30 milliards à Saly Nord , avec golf, casino , centre de vhalasothérapie et tout ce qui se fait de mieux et de plus cher ...)

- Une clientèle diversifiée (Européens , Africains , Américains) . Ce secteur emploie des centaines de jeunes MBourois et contribue d'une façon non négligeable dans la vie économique du milieu .

3-5 L'ARTISANAT

En raison de l'inorganisation de cette activité à MBour , nous ne disposons pas de statistiques précises concernant le nombre et la répartition des artisans dans la ville .Après observation faite, des artisans urbains dans des ateliers plus ou moins équipés et des secteurs semi-ruraux possédant un équipement rudimentaire coexistent dans la ville .

L'artisanat urbain ici, est essentiellement un artisanat de production et de service (réparation de matériel agricole, des ustensiles ménagers , tisserands , cordonniers etc ...)
Un artisanat d'art existe , mais sans recensement précis , il s'avère très difficile d'évaluer son importance . D'une manière générale , l'artisanat occupe une place importante dans la vie et l'économie de la ville et il est logique de le mettre en valeur dans une zone artisanale aménagée .

3-6 LE COMMERCE

On note une forte concentration de magasins et de grandes boutiques à Escale . Ceux-ci sont détenues pour la plupart par des libano-syriens qui assurent en majorité le commerce en gros et demi-gros .

Le commerce de détail qui se fait dans les petites boutiques est assuré par des habitants locaux et des étrangers après le départ des maures , en Avril 1989 . Il se trouve dispersé dans les quartiers populaires . Alors que les grandes boutiques de l'Escalé (une quarantaine) vendent surtout des tissus , articles de ménage et autres matériaux de construction , pièces détachées, et des produits d'alimentation générale .

Les petits magasins dans les quartiers sont plutôt des bazars vendant des articles de premières nécessité .

A l'Escalé, il existe également des succursales des gros commerçants installés depuis l'époque coloniale et connus alors sous le nom de " comptoirs de commerce " ce sont : Vezia , Planas , Depuis , Maurel & Prou et la SONADIS récemment .

Ils existent deux marchés dont le plus grand est étroitement inséré dans le tissu urbain de Tefess .

CONCLUSION PARTIELLE

A l'issue de l'étude des activités productives , on a constaté que la ville de MBour est dotée d'un potentiel économique réel dû d'une part à sa position de centre intermédiaire entre Dakar et Thiés , drainant une partie du bassin arachidier celle des vieux territoires séréres , offrant par sa situation géographique des possibilités intéressantes de développement de la pêche et du tourisme , fournissant d'autre part une réserve importante de main-d'oeuvre et un ensemble de services variés . Ces facteurs éléments moteurs du développement , contribueront à l'expansion économique de la ville dans la mesure où ils seront encouragés .

Malgré le peu de statistique disponible , on peut conclure que la plupart des actifs sont occupés par les travaux agricoles, l'élevage la pêche et le tourisme . Le commerce est également source d'emploi , la majeure partie des commerçants étant des étrangers .

L'évolution de la nature de l'emploi exercé indique une forte tendance à l'accroissement des emplois du secteur primaire: pêche et agriculture , une tendance modérée à l'accroissement des emplois du secteur tertiaire (tourisme , service et gestion) et un handicap dans le secteur secondaire (seules deux petites usines de traitement et de transformation du poisson pour le mareyage à l'exportation : POPEC et ICAGEL .

Deuxieme partie

Bilan diagnostique de la peche
maritime dans la zone de Mbour

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

II - BILAN DIAGNOSTIC DEAGNOSTIC MARITIME DANS LA ZONE DE MBOUR

1-1 LES RESSOURCES HALIEUTIQUES

La petite côte se caractérise par des eaux fertiles en toute saison surtout en hivernage . Les différents programmes de recherche développés par le CRODT ont permis une meilleure connaissance des ressources au large des côtes ; indicateur qui a permis aux pouvoirs publics de prendre une décision avisée . C'est ainsi que sur le plan normatif , des modifications importantes ont été apportées au code de la pêche pour éviter une exploitation anarchique des ressources . toutefois en se fondant sur des études déjà publiées (1984-1985) il nous semble pour acquis qu'il n'existe actuellement aucune espèce surexploitée au point de constituer une menace pour les stocks . Par contre diverses études , des constatations sur les plages et les discussions avec les pêcheurs nous laissent croire que certaines espèces ont diminué et qu'il existe des ressources présentant un bon potentiel , qui sont sous-exploitées : c'est le cas entre autre du requin , de la raie guitare , du baliste , des crabes et d'un certains nombre de mollusques .

Il convient de noter que plusieurs engins de pêche artisanale recherche les mêmes espèces que les chalutiers pratiquant la pêche démersale cotière .

La pêche industrielle pratiquée par les chalutiers dévastateurs porte un grand préjudice à la pêche artisanale dans la zone des six milles marins interdite au chalutage . En plus de la dévastation , les chalutiers provoquent des dégats matériels importants en détruisant filets et emportant autres engins de pêche .

2 L'Armement L'Armement

Les pêcheurs recensés (3310) en juillet 1991 par les agents du poste de contrôle de MBour utilisent 492 pirogues . Les embarcations de types traditionnels sont classées dans le tableau suivant :

Type d'embarcation	Pirogues lignes glacières	Pirogu ligne moteur	Pirogu ligne voile	sennes de plage tounante	P. filets encerclant dormant	Total
Nbre pirogue	8	368	23	53	40	492
%	2	75	4	11	8	100

Toutes les pirogues motorisables avec profit le sont actuellement . Les pirogues non motorisées sont celles qui pêchent à la senne de plage , à la ligne et qui opèrent sur des lieux de pêche très proche du rivage . L'augmentation de l'armement est due à l'effort remaquable resenti par les pêcheurs en engageant une bonne partie des fonds (plus de 50 %) ne provenant pas des institutions de crédit .

La motorisation des pirogues a été facilitée par un programme confié au CAMP (Centre d'Assistance pour la Motorisation des Pirogues) de 1972 à 1988

Ce programme comprend en outre divers volets en direction des pêcheurs artisans :

- La fourniture de pièces détachées pour les moteurs
- L'installation d'une satellite de réparation
- La formation du personnel de soutien (mécanicien, magasinier ... etc)
- Le renforcement du mouvement coopératif .

Notons quelques faiblesses des embarcations traditionnelles.

- Le manque d'étanchéité

Les joints entre les plantes superposées présentent à certains endroits un large espace où l'eau passe . La bande de tissu clouée sur le joint bloque partiellement l'entrée d'eau , le premier mois, mais par la suite perd beaucoup de son efficacité .

- Le manque de stabilité latérale lors de la levée des filets .

Le mode de construction sans gabarit et sans membrure occasionne des faux flancs (ouverts d'un côté plus que de l'autre et empêche un calfatage résistant

- Le manque de flotabilité en cas de naufrage
- Le manque de capacité de conservation des prises
- Le manque de confort .

Pour le moment d'après certains pêcheurs enquêtés la pirogue dans sa forme actuelle répond aux besoins . Elle est très performante et le coût n'est pas très élevé .

Cependant par une vision à long terme , des pêcheurs ont émis le vœux d'améliorer leur embarcation dont la durée de vie dépasse rarement 5 ans .

Sur les 50 unités de production enquêtées , 13 soit 7,5 % ont exprimé le besoin d'une nouvelle embarcation . Mais faute de moyens ils ne peuvent résoudre ce besoin si crucial .

Les principales difficultés rencontrées par les pêcheurs artisans sont :

- L'inexistence de fonds de roulement dans le crédit
- La mauvaise gestion du crédit institutionnel composé essentiellement d'équipement de pêche .

1-2-1 LES INFRASTRUCTURES LIEES A L'EMBARCATION

1-2-1-1) Les charpentiers

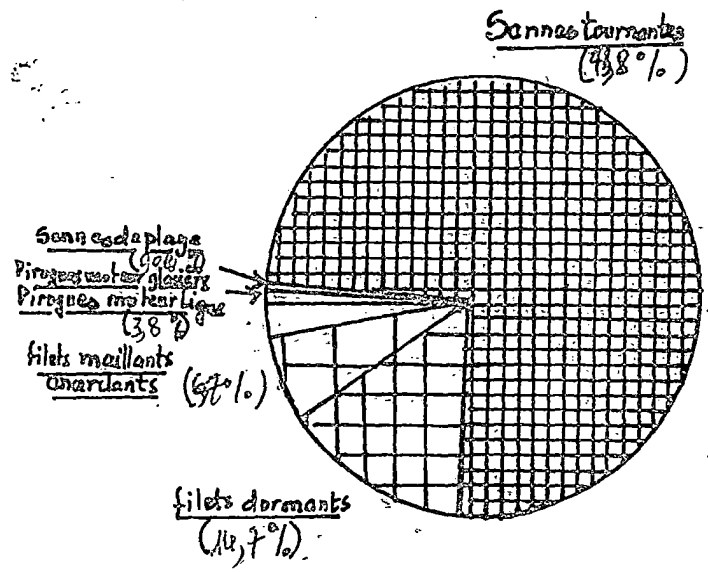
La commune de Mbour compte six ateliers de charpentiers constructeurs de pirogues . Ces derniers jouent un rôle de premier plan dans la vie du pêcheur , ils construisent et réparent les pirogues sur les lieux de débarquement , sur n'importe laquelle des plages du littoral . Ils ont conservé leur méthode traditionnelle de travail avec un matériel rudimentaire . Le manque de matériel adéquat constitue la principale contrainte de leur activité . Les travaux sont exécutés avec des matériaux que leurs fournit le client (souvent de mauvaise qualité) . Ce phénomène explique la fragilité des embarcations . Leur rémunération fractionnée (des tranches qui varient entre 1000 et 5000 Francs) est toujours liée aux captures limitant ainsi leur capacité d'autofinancement .

1-2-1-2 Les mécaniciens

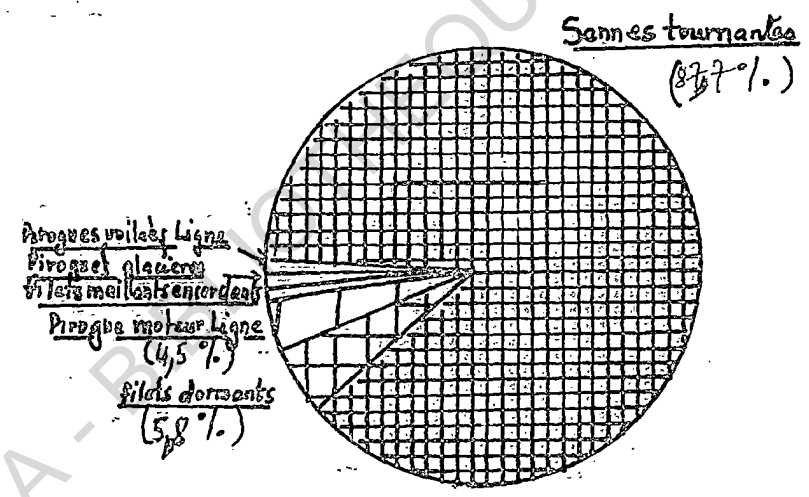
Cinq ateliers de mécaniciens se sont installés à Mbour le long de la côte pour la réparation des moteurs . Mais au même titre que les charpentiers , les mécaniciens sont confrontés à un problème de matériel adéquat à leur travail . Leur capacité est très limitée et ceci est aggravée par la présence d'un satellite ou on refuse la vente des pièces détachées sans la présentation des moteurs . La vente de pièces détachées s'accompagne obligatoirement de la réparation par les mécaniciens du satellite . Pour contourner cet obstacle les propriétaires d'ateliers de réparation sont souvent dans l'obligation d'aller jusqu'en Gambie pour l'achat de pièces avec toutes les contraintes liées au contrôle des douaniers . Les revenus tirés de cette activité sont très insuffisant et limitent toute capacité d'autofinancement .

Graphique I/

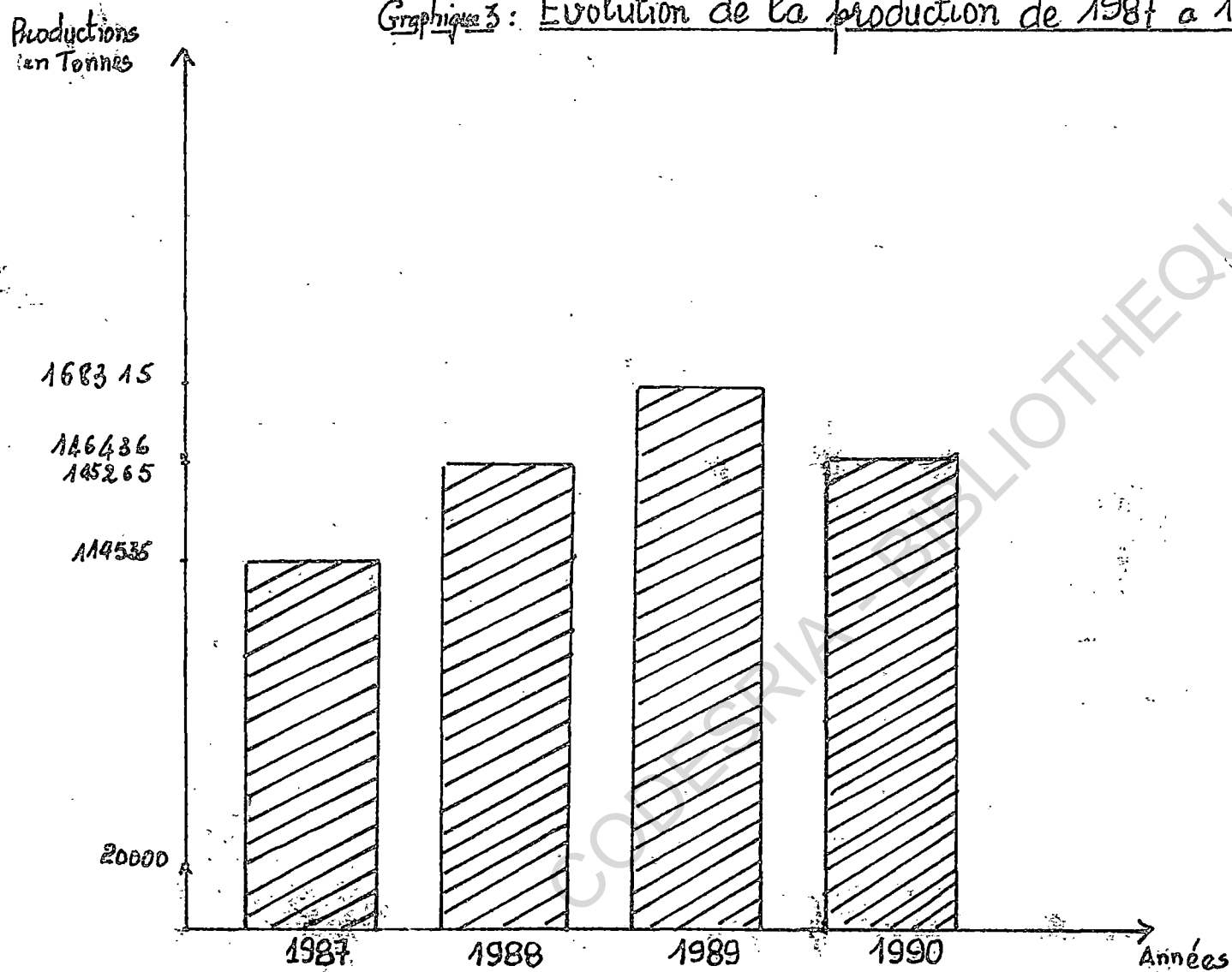
Prises totales par secteur et par engins 2^e semestre 1990



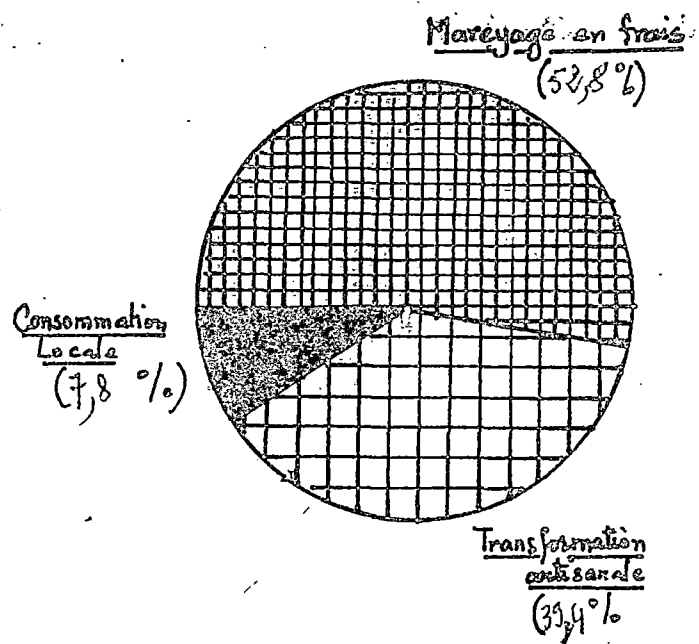
Graphique II/ Prises totales par secteur et par engins 1^{er} semestre 1991



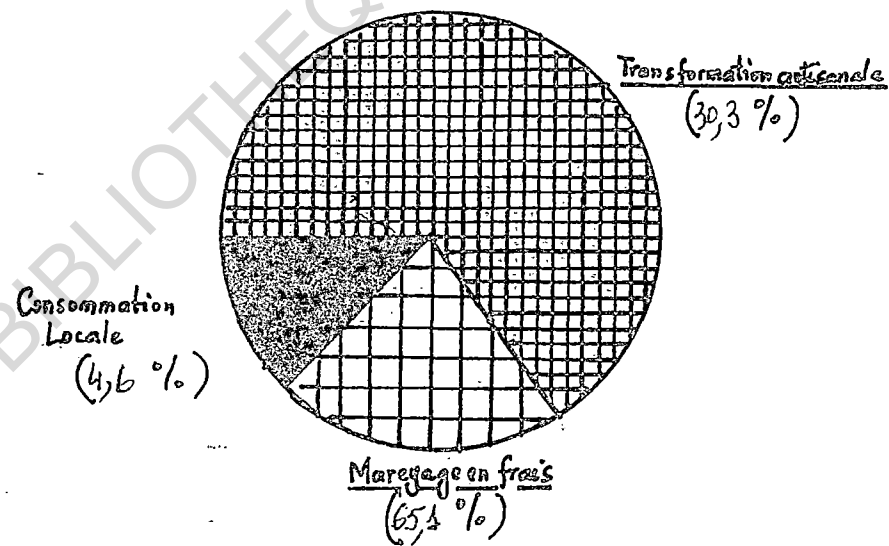
Graphique 3 : Evolution de la production de 1987 à 1990



Graphique IV: Ventilation des apports (2^e semestre 1990)



Graphique V: Ventilation des apports (1^{er} semestre 1991)



II La production 2) L'évolution de la production de 1987 à 1990

Le tableau suivant donne les prises totales (en tonnes) de 1987 à 1990

Années	1987	1988	1989	1990
Quantité	114535	145265	168315	146436

Source : CRODT/ISRA

on note une nette progression des mises à terres qui passent de 114535 tonnes en 1987 à 145265 en tonnes en 1988 puis de 168315 tonnes en 1989 : soit une progression de 30730 tonnes à la première année et de 23050 tonnes à la deuxième année .

L'augmentation de la production en 1988 est en rapport avec l'installation du projet d'appui à la pêche artisanale à la petite côte (PAPEC) qui a démarré cette année d'équiper les pêcheurs en matériel de pêche (moteur , pirogues , filets) .

Ce phénomène s'est poursuivi en 1989 avec la prolifération des groupements d'intérêt économique (GIE) pour accéder facilement au crédit .

Cependant on note une diminution de la production en 1990 de 21879 tonnes par rapport à l'année précédente . Ce phénomène très étonnant malgré la présence du projet qui continuait son financement en équipement des pêcheurs , pourrait être dû aux aléas naturels (baisse de la fertilité des eaux) . C'est l'opinion avancé par plus 90 % des opérateurs enquêtés qui disaient: << l'année 1990 est l'une des plus mauvaises que la pêche artisanale n'ait jamais connue à Mbour depuis très longtemps >> .

le développement actuel de la pêche artisanale est soutenu grâce à la motorisation et l'introduction de nouvelles techniques de pêche (sennes tournantes) depuis 1972 ainsi que les mesures incitatives prises à cet effet notamment l'exonération des facteurs de production (moteurs, matériels de pêche) et la subvention sur le carburant.

L'analyse du graphique du 2ème semestre 1990 montre que les sennes tournantes fournissent la quasitotalité des mises à terre (73,82%). ceci est dû à la performance de la technique utilisée. En effet les filets utilisés ont des capacités de capture d'un banc de poissons de plusieurs tonnes et les pirogues utilisées aussi ont des capacités de charge de près de 20 tonnes. Ensuite viennent les filets maillant dormant 14,72% et puis les filets maillant encerclant 6,71%. Bref on voit que l'essentiel des mises à terre est fourni par les différents types de filets.

Les pirogues moteurs ligne occupent la 4ème place avec un taux de 3,83% tandis que le reste des types de pêche (pirogues moteurs glacières, pirogues voile ligne et senne de plage) ont un taux inférieur à 1%.

Ce phénomène s'explique par le fait que la pêche à la ligne est très lente (les prises se font par unité) et que la capacité de charge des pirogues ligne moteurs est très limitée. La faiblesse en nombre des pirogues voile ligne et des sennes de plage explique leur niveau de production très bas.

Ce tableau montre aussi que les sennes tournantes fournissent le plus fort tonnage (87,73%) suivies des filets dormants (5,8%). Les pirogues ligne moteurs devançant les filets maillant encerclant qui ont connu une forte baisse. Les autres types de pêche demeurent en dessous 1%.

En comparant les prises totales durant les deux périodes (2ème semestre 1990 et 1er semestre 1991) on se rend compte qu'il y a une très grande différence en volume (28567,865 tonnes) et en valeur (1311047760 francs). Ceci est dû à une saison presque morte qu'ont vécu les pêcheurs entre Janvier et Mai 1991.

2.2. LES INFRASTRUCTURES LIEES A LA PRODUCTION

2-2-1 Station d'essence pêche

Huit stations distribuent de l'essence sous douane aux pêcheurs . Les difficultés rencontrées par les pêcheurs en fond de roulement sont en parties réglées par les gérants de station d'essence qui leurs offrent du carburant à crédit payable au retour de pêche .

2-2-2 Dépôts de glace

Mbour dispose d'une usine de fabrication de glace qui approvisionne 14 revendeurs détenant de dépôts de glace . Dans la filière pêche , ces infrastructures interesent les pêcheurs qui font des sorties de 4 à 5 jours avec les pirogues glacières . L'importance de dépôts de glace est surtout ressentie au niveau de la commercialisation .

2-3 Ventillation de la production

(Voir les tableaux de la ventillation des apports: *annexe 1*)
L'épine dorsale des pêcheurs pour tirer le maximum de profit de leur vente est l'absence de chambre froide pour la conservation de leur produit . Pour cette raison les mareyeurs détiennent le monopôle des prix d'achat du poisson . Un des souhaits majeur des pêcheurs est la construction d'une chambre froide à Mbour .

2-III. LA TRANSFORMATION ARTISANALE

Les infrastructures liées à la transformation se répartissent ainsi :

- 1711 claies de séchage
- 543 bacs
- 65 fours à poisson
- 1 magasin de stockage

Le recensement de juillet 1991 effectué par les agents du poste de contrôle de Mbour montre que l'activité de transformation utilise 3310 personnes dont 745 aides . Cette activité est présentée dans tous les points de débarquement de la pêche artisanale . Elle a absorbé durant le second semestre de l'année 1990 , 39,24 % de la production et 30,39 % durant le premier semestre 1991 . Ces pourcentages montrent l'importance de cette activité dans la filière pêche . Elle permet d'utiliser le surplus de la production et c'est sous cette forme que le poisson pourrai atteindre les zones les plus reculées du pays et même au-delà des frontières .

Les techniques sont diverses et correspondent à différentes sources d'approvisionnement : le guedj (fermenté séché), le kétiakh (braisé-fumé) , le tambading (séché) , le saly (salé-séché) et le motorah (fumé) .

Le kétiakh a connu une croissance concomitante au développement de la pêche artisanale surtout à cause de sennes tournantes ; c'est une activité qui emploie 1768 femmes dans le centre de Mbour . Jusqu'à maintenant de nombreux problèmes persistent dans le domaine de la transformation et ce tant au niveau de la conservation , de l'hygiène et de la salubrité des lieux que de la courte durée de vie de l'équipement et du matériel de travail . Les conditions de préparation du poisson transformé sont loin d'être favorables à l'amélioration de la qualité ; de la salubrité et du stockage . Ceci est dû à plusieurs facteurs :

- Les claies sont parfois insuffisantes et/ou mal entretenues

- L'éviscération se fait avec un matériel sommaire

- Les bacs de suerage en ciment sont lourds et permettent difficilement un nettoyage . De plus , le ciment est porté à craqueler .

- Le temps de séchage insuffisamment long limite la qualité du produit et ne permet pas un stockage à moyen terme .

- Le poisson n'est pas protégé contre les mouches ce qui occasionne des attaques microbiennes .

* Les sites sont caractérisés par un manque d'espace. L'espace entre les claies se séchage laisse à peine passer une personne q'ou une sûre utilisation de l'espace sous les claies qui servent de lieux pour les bassines , les bacs de saumurage, les casse -croûte... etc .

MBour connaît une concurrence du tourisme des tentatives de transférer le site à Mbaling ont été entreprises . Malgré la construction d'infrastructures à Mbaling pour les transformatrices , ces dernières refusent d'y déménager disant qu'elles ne peuvent s'installer loin du point de débarquement et surtout des lieux d'habitation.

L'absence de marchés pour écouler la production a des prix raisonnables constitue le problème majeur des transformateurs . Le produit est souvent stocké pendant des semaines si les "dioulas" qui l'achètent ne viennent pas . Ces derniers sachant, qu'ils sont les seuls acheteurs fixent leurs propres prix au détriment des producteurs . Le prix du poisson varie entre 20 et 80 f (kg) à MBour alors que dans certains coins du pays il peut aller jusqu'à 400 F . Les prix à l'extérieur sont des fois dix fois supérieurs au prix d'achat . L'insuffisance du fond de roulement oblige les transformateurs à vendre à des prix très faibles leurs produits pour pouvoir continuer leur activité .
(voir tableau de distribution des produit) transformés .

~~2-14~~ LA COMMERCIALISATION (voir annexe 2 et 3)

41. Les infrastructures liées à la commercialisation

4.1.1. Le parc automobile

Les mareyeurs de MBour possèdent un parc automobile important de 24 unités. . Il s'y ajoute des camions frigorifique, des usines :

4.1.2 Centre de mareyage :

On en compte un seul où convergent les mareyeurs pour peser le produit acheté , le faire conditionner pour ensuite le transporter dans les différentes régions desservies . (voir tableaux du mareyage en frais).

4.1.3 Fabrication de paniers

Cette activité est pratiquée par les jeunes transporteurs de poisson au moment du débarquement . C'est leur occupation de la journée avant l'arrivée des pirogues partient en mer . L'offre de paniers en inférieur à la demande car les matériaux de construction (tiges rôniers) sont très peu nombreux dans la zone . La commercialisation des débarquements de la pêche artisanale est réalisée par un grand nombre de commerçants et transformateurs dont l'organisation et les méthodes de travail pourraient être qualifiée d'informelles dans la mesure où elles échappent en grande partie à tout contrôle administratif et statistique .

La commercialisation se fait sous deux formes : en frais par les mareyeurs qui alimentent en priorité le marché local , en transformé par l'intermédiaire d'une très forte industrie de la transformation artisanale et de commerçants qui alimentent à la fois le marché national et celui des autres pays . Le principal débouché reste le marché national où la consommation du poisson est primordiale . La commercialisation en frais a absorbé environ 52,87 % de la production dans le second semestre de l'année 1990 et 65,18 % dans le premier semestre de l'année 1991 . On note le grand rôle que joue le mareyeur dans le sous secteur en distribuant plus de la moitié de la production chaque année .

La formation des prix au débarquement est caractérisée par des variations de fortes amplitudes en raison de la capacité d'écoulement instantané limitée et l'absence de possibilités de stockage suffisantes .

Les variations de la demande et du débarquement expliquent les fluctuations saisonnières .

Il faut signaler que la pêche artisanale participe de manière importante à l'approvisionnement des usines de congélation et de fabrique de farine .

~~2-4~~ Les autres infrastructures de service routières

Le centre de Mbour abrite le service départemental de l'océanographie et des pêches maritimes .

- Le poste de contrôle avec 4 agents de pêche.
- Une équipe d'enquêteurs du CRODT
- Le projet d'appui à la pêche artisanale de la petite côte (PAPEC) en relation avec la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCAS) pour l'encadrement des GIE et leur financement .
- Le centre de Mbour est déservi par une route goudronnée qui le relie au reste du pays .

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION PARTIELLE

L'importance de la pêche et de ses industries annexes dans l'économie Mbouroise se traduit à travers les résultats enregistrés au niveau des différentes parties de la filière. La pêche occupe dans la commune de Mbour un grand nombre de personnes contribuant ainsi à la résorption du chômage.

Les activités induites (transformation artisanale de poisson, mareyage, réparation et entretien de l'équipement de pêche ainsi la construction de pirogues) créent de nombreux emplois à terre. En raison du déclin de l'agriculture et de l'élevage, pourvoyeurs traditionnels de protéines végétales et animales, plusieurs agriculteurs et éleveurs sont venus s'investir dans des activités liées à la pêche.

La pêche est dans cette ville une composante de taille dans la politique d'autosuffisance alimentaire en couvrant une part relativement importante des besoins en protéines animales de la population.

L'impact socio-économique des différentes branches de la filière dans la vie des populations explique l'importance qu'accorde les pouvoirs publics au développement de ce secteur.

L'importance des besoins de financement, la faiblesse des possibilités d'autofinancement du secteur (faibles revenus et possibilités d'épargne réduites) et le risque lié à l'exploitation des ressources naturelles renouvelables expliquent en partie les interventions publiques pour soutenir le secteur de la pêche.

LES SYSTEMES FINANCIERS FORMEL ET INFORMEL

DU SOUS SECTEUR

I LE SYSTEME FORMEL

L'importance du sous secteur de la pêche artisanale dans l'économie nationale sénégalaise, tant en valeur ajoutée que pour les emplois créés, l'apport de dévices et de protéines animales et les options interventionnistes de l'Etat qui ont prévalu jusqu'à une période récente ont encouragé les pouvoirs publics à soutenir ce secteur à travers des programmes de subvention, de détaxe et d'investissement directs.

troisieme partie

Les systemes financiers formels
et informels du sous secteur
a Mbour

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Face à l'intervention de l'Etat , beaucoup d'économistes avancent que l'assistance financier chronique , un des aspects de l'intervention publique , accordée au secteur halieutique , dans certaines conditions peut conduire à des efforts pervers .

En effet , cette assistance financière dans un contexte de régime de libre accès (ou accès peu contrôlé) aux ressources peut conduire à long terme à une dissipation de la rente économique de pêche , une surcapitalisation des moyens de production et une surexploitation biologique pouvant déboucher sur un effondrement des stocks .

Cet argument de taille ajouté à la pérennité de certaines subventions milite pour une analyse critique de l'intervention de l'Etat dans le sous secteur de pêche artisanale par une évaluation correcte des retombées économiques et sociales espérées ou générées . une analyse explicative des écarts entre objectifs visés et résultats obtenus sera fournie .

1-1 LA PECHE ET LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

1-1-1 Besoins financiers du secteur

Les concours de l'Etat à la pêche pour faire face aux besoins de financement selon les objectifs visés peuvent être résumés en deux groupes principaux :

* Les aides à la modernisation et à l'investissement pour le renouvellement et l'amélioration de la flotte , l'introduction de nouveaux engins plus performants , la création d'infrastructures

* Les aides à l'exploitation destinées à soutenir les revenus des pêcheurs en atténuant les coûts d'exploitation . Plusieurs approches permettent à L'etat d'appliquer sa politique d'assistance au secteur de la pêche .

- Les subventions ou transfert financiers qui sont des paiements non remboursables que l'Etat fait au profit des pêcheurs. nous citerons la 1ere operation sur le carburant pêche destinée à abaisser les coûts de production de la flotte et la subvention à l'exploitation (10%;15%et25% de la valeur F O B en 1980,1983 et 1986 respectivement)pour stimuler et promouvoir les exportations des produits de la mer du sénégál;subvention dont les paiements ont été suspendus depuis fin 1990.

- Les services rendus aux pêcheurs sans contrepartie (exonération des droits de douanes taxes)

1-2 MOYENS MIS EN OUVRE

Assistance et Crédit

- le credit maritime, institué en 1981, a été géré par la société Financière sénégalaïse pour le développement de l'industrie et du tourisme (SOFISEDIT) créée en 1976 et dissous en 1989. ses objectifs généraux étaient le renouvellement de la flotte sénégalaïse vieillante, la promotion des intérêt nationaux dans la pêche, l'extension des industries existantes et la création du crédit maritime rentrait dans le cadre de la politique de desengagement de L'Etat du secteur de la pêche industrielle et de ses industries annexes bénéficiaires exclusives des fonds mis en place.

- Autres sources de financement

Parallelement au crédit maritime, d'autre organismes bancaires interviennent dans le financement de la pêche maritime. Entreautre on peut citer la Banque nationale de developpement du sénégál (BNDS) ou un service spécialisé au crédit pêche a été ins titué en 1963, la caisse d'Encouragement à la pêche et à ses Industries Annexe (CEPIA), la société Nationale de garantie, d'assistance et crédit (Groupe SONAGA-SONABANQUE) disparu en 1990.

- le centre d'assistance à la motorisation des pirogues. le CAMP est né d'une convention Canado-sénégalaise signée en 1972. son budget initial, acquis sur un prêt Canadien s'élève à 544 millions de F. CFA. Grâce au système de "revolving fund" (autofinancement) cette structure devait bénéficier d'une certaine autonomie financière en réinvestissant les ressources générées par les ventes des moteurs hors-bord, le CAMP devait s'occuper de l'encadrement et de la formation technique des pêcheurs, aider à la mise en place de système de crédit coopératif fonctionnel et fournir une assistance technique pour l'entretien et la réparation de l'équipement de pêche;

- Structures cooperatives: le mouvement coopératif dans le secteur de la pêche artisanale date de 1961 sous l'impulsion de plusieurs organismes dont les centres Regionaux d'assistance pour le developpement (CRAD) jusqu'en 1966 puis relayés par l'office National de coopération et d'assistance pour le developpement (ONCAD) jusqu'en 1969. A partir de 1970, les coopératives primaires d'avitaillement (CPA) passent sous la tutelle de la DOPM. les objectifs visés par l'action coopérative dans le secteur de la pêche artisanale sont l'avitaillement, la commercialisation des produits et le renouvellement des credits. le mouvement cooperatif est "indissolublement lié à la motorisation". En effet l'acquisition d'un moteur à crédit est dans la plus part des cas l'unique raison pour un pêcheur d'adhérer aux coopératives de pêche. La condition d'accès au matériel de pêche exonéré de droit d'entrée et de tout crédit émanant d'un projet ou de toute autre institution publique était subordonnée à l'appartenance du pêcheur à une coopérative de pêche.

DOPM dénombrait en 1983, année de la réforme du mouvement coopératif, 95 coopératives primaires d'avitaillement et 17 coopératives de transformation regroupées dans 5 unions régionales coiffées par l'union nationale des coopératives de pêche.

- Les groupements d'intérêt économique (GIE). Les GIE ont pris le relais en 1983 . Ces groupements sont régis par la loi n° 85 -40 du 29 juillet 1985 (à Mbour les GIE de pêcheurs ont vu le jour en 1987) . En 1991 , 584 GIE pêcheurs , 35 GIE mareyeurs , 41 GIE transformateurs et 3 GIE ostréiculture regroupant 11500 membres ont été recensés le long des côtes sénégalaises (DOPM 1991)

1-1-3 Les bases de l'effondrement du système financier formel avec le mouvement coopératif

Les principales contraintes qui ont inhié le fonctionnement des organisations populaires dénommées coopératives qui aboutissent à la crise en 1966 sont :

- la non coordination des différentes structures qui intervenaient dans le milieu locurence ONCAD , la BSD (Banque Sénégalaise de Développement devenue BNDS , service de pêche .

- L'inadaptation des textes régissent ces coopératives en milieu pêcheurs artisans .

Les malversations et les écarts

Les coopératives primaires d'avitaillement furent créés suite à la décision de dissoudre les anciennes coopératives en 1968 .

Après un bon démarrage en 1969 , le système commençant à périlcliter avec la renaissance de l'esprit coopératif . Pour éviter les failles de cet esprit des changements furent apportés :

l'engagement individuel du pêcheur pour le remboursement et l'individualisation de la dette . Cette situation prévalue jusqu'en 1972 avec la création du CAMP . Malgré certaines innovations,

les CPA se sont confrontés à des difficultés de fonctionnement après quelques mois .

Ces difficultés sont de deux ordres :

- Les conflits de compétence de différentes structures intervenant (Service de la coopération , CAMP , Service de pêche et BNDS) dus à la non démarcation de tâches .

e gestion mal saine conduisant à des remboursements

irrégulières , phénomène lié au manque de formation des adhérents et surtout des leaders . Pour relever les déficits les pouvoirs publics décident de mettre sur pied un centre d'assistance à la pêche artisanale au Sénégal (CAPAS) en 1981 .

Cette nouvelle structure avait pour mission d'assister les pêcheurs à leurs organisations du mouvement coopératif , à leurs équipement et à la commercialisation des produits de pêche . Ces formes d'assistance qui visent la production du pêcheur impliquent l'instauration d'un système intégré de gestion , conditionnement , conservation et distribution en s'appuyant sur le pêcheur par les structures coopératives malgré tout des difficultés surgissent après quelques mois de fonctionnement compromettant du cout sur le fonctionnement de la nouvelle structure . Ces difficultés se situent au niveau de la commercialisation avec les centres de mareyage et au niveau de l'équipement .

- Au niveau de la commercialisation l'ouverture d'un centre de mareyage à Joal qui permettait d'acheter la production des coopérateurs pêcheurs de Mbour . Le fonctionnement de ce centre a été perturbé par :

- Un manque de maîtrise des marchés intérieurs qui accentue les problèmes d'écoulement du produit .

-Des charges d'exploitation et des dépenses de fonctionnement trop élevées ce qui aggravait la concurrence du centre et les mareyeurs qui vendaient à des prix inégalables .

- Une gestion mal saine et un manque de formation des responsables des coopératives , à l'absence de fidélité de certains coopérateurs pêcheurs qui écoulaient leurs produits dans des circuits autres que le centre de mareyage . Ces difficultés ont conduit à la fermeture depuis 1984 de ce centre et la commercialisation n'existait plus au sein des coopératives .

- Au niveau équipement des difficultés financières dûes au écarts et malversation.

4-1-4 Autres formes d'intervention publique

4-1-4-1 Politiques sectorielles d'accompagnement

Les politiques sectoriels d'accompagnement mises en place répondent aux besoins de financement important du secteur de la pêche .

Les pêcheurs artisans , ne disposant pas de fonds propres suffisants pour s'autofinancer totalement . ils ne peuvent pas non plus accéder aux crédits des banques commerciales qui considèrent l'activité pêche aléatoire, trop risquée et exigent en conséquence des garenties très solides (hypothèques immobilières) que les pêcheurs ne peuvent pas satisfaire.

Ces contraintes de financement ont rendu les pêcheurs tributaires des mareyeurs et d'autres intérêts exhogènes au milieu de la pêche. Face à cette situation l'Etat a adopté progressivement un certain nombre de mesures:

- l'exonération des droits et taxes du matériel (moteurs hors-bord, filets, pièces de rechange) et la péréquation sur le carburant pirogue;

- La mise à disposition de facilité de crédit auprès de la caisse nationale de crédit agricole(CNCAS).

L'un des objectifs assignés à cette institution financière de développement est la participation active au financement de la production artisanale(acquisition de moteurs, pirogues, filets) de la transformation artisanale du poisson (claires de séchage, magasins de stockages) et de la commercialisation des produits de la pêche (moyens de transport et de conservation).

1-1-4-2 PROJETS REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT

Les pêcheurs des grandes régions maritimes du Sénégal ont toujours éprouvé de sérieuses difficultés pour se procurer auprès des institutions bancaires, les capitaux requis pour satisfaire leurs besoins en équipement de pêche. ainsi des projets tels que PAPEC (petite côte 1988) PROPECHE (cap vert, petite côte et grande côte 1989) PAMEZ (casamance 1987) ayant pour principal objectif d'aider les pêcheurs à trouver les fonds nécessaires pour le financement de leur matériel de pêche ont été institués

1-2 LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ARTISANALE DE LA PETITE COTE

1-2-1-1 PRESENTATION DU PROJET

Le financement du projet, d'un montant de 2980 millions de francs CFA est assuré par deux sources principale

Le prêt FAD d'un montant de 2497 millions de francs CFA, il est consenti au gouvernement du Sénégal selon des modalités ci après:

durée: 50ans dont un différé d'amortissement de 10ans

Comission: de service 0,75% l'an sur les montants décaissés et non encore remboursés.

Remboursement: le principal sera remboursé au rythme de 1% l'an du montant initial du prêt entre l'année 11 et l'année 20; puis 3% l'an les années suivantes.

Objet: le prêt FAD servira à financer la totalité des coûts en monnaie locale de la composante "Aménagement" Le prêt FAD couvre 85 % du coût du projet .

- Le gouvernement du Sénégal avec une contrepartie d'un montant de 482 millions .

L'exécution du projet est échelonné sur une période de 4 ans (1988- 1991) . La ligne de crédit rétrocédée à la CNCA doit fonctionner à partir de 1988 pour l'équipement des pêcheurs mareyeurs et artisans .

1-2-2 Objectifs du projet

Avec la réalisation d'infrastructures de débarquement , de conservation et l'acquisition de moyens de conditionnement et de transport par les différents agents économiques , le projet vise également comme objectif :

- D'améliorer la qualité du produit
- D'étendre le réseau actuel de distribution
- De moraliser les prix aux consommateurs
- De résorber les pertes post-captures à certaines périodes de surproduction
- De réguler le marché grâce à l'augmentation des capacités de conservation
- De garantir tant aux pêcheurs qu'aux mareyeurs des revenus satisfaisants et réguliers permettant une rétribution excédentaire des charges d'exploitation .

1-2-3 Ligne de Crédit

Une ligne de crédit d'un montant global de 1960 millions de francs CFA est logée à la CNCA . Elle sert de financer les opérateurs économiques résidant dans la zone du projet , regroupés en GIE en matériel de production :

- Pirogues améliorées, moteurs , filets et gréement pour les pêcheurs armateurs
- Camions isothermes
- Matériel et outillage de menuiserie pour équiper les trois bases de menuiserie prévues à Rufisque , Mbour et Joal .

- En outre , il est prévu dans cette ligne de crédit la construction de deux complexes frigorifiques (fabrique de glace de 20 T/jour plus chambre de stockage à Mbour et Joal , indispensable pour le conditionnement et le stockage du poisson).

La ligne de crédit doit permettre au terme du projet de procurer

- Un équipement complet à
 - . 100 pêcheurs armateurs (pirogues , moteurs, filets)
 - . 50 mareyeurs ou groupement de mareyeurs
 - . 18 charpentiers (machine , outil et outillage)
- L'équipement partiel de
 - . 390 pêcheurs armateurs en filets et moteurs :
 - . 265 pêcheurs en moteurs

A ces équipements s'ajoutent le matériel de sécurité et de navigation de même que le petit matériel de gréement .

CNCAS/PAPEC

La ligne de crédit PAPEC est domiciliée à la CNCAS , suite de l'accord de retrocession entre la république du Sénégal (dénommée le gouvernement) et la caisse Nationale de crédit agricole (dénommée la CNCAS)

Voir annexe 1 (Accord de retrocession; annexe 4)

4-2-4 CONDITIONS D'OCTROI DES PRETS SUR LA LIGNE DE CREDIT PAPEC (voir annexe 6)

4-2-5 LES GROUPEMENTS D'INTERET ECONOMIQUE DANS LA COMMUNE DE MBOUR

Les GIE pêcheurs ont commencé a voir le jour à Mbour à partir de 1987 . En septembre 1988 on comptait (4) GIE (Mbour tefess , Mbour golf, Mbour serère , Ndar gu ndaw) .

Actuellement on compte dans la commune de Mbour 48 GIE répartis comme suit.

- 27 GIE pêcheurs regroupant 465 pêcheurs
- 11 GIE transformateurs regroupant 158 transformateurs
- 8 GIE mareyeurs regroupant 35 mareyeurs
- 2 GIE charpentiers regroupant 8 charpentiers .

Le dénominateur commun des ces GIE est le niveau intellectuel très bas de leurs membres . Ce phénomène se traduit par l'incapacité des membres d'être à même de tenir leur cahier de gestion sur l'ensemble des GIE enquêtés seuls 6 disposent de membres capables de bien tenir un cahier de gestion soit un taux de 12,5 %

Il faut remarquer que la prolifération des GIE est observée à partir de 1988 . pour pouvoir accéder au crédit les opérateurs de la pêche artisanale ont adhéré la nouvelle forme d'organisation qui a pris le relai des anciennes coopératives .

1-2-5-1 ORGANISATION DES GIE ET FONCTIONNEMENT (voir annexes 5 et 7)

GIE pêcheurs et transformateurs

Ces regroupements sont composés d'un président , d'un vice président , d'un secrétaire général, d'un trésorier et des membres simples . Malgré cette structuration on remarque que le fonctionnement des groupements se limitent aux activités du président qui joue tous les rôles .

Les membres travaillent individuellement , il n'y a une action commune .

GIE mareyeurs et charpentiers

Ces derniers n'ont jamais bénéficié d'un prêt sur la ligne de crédit PAPEC et on ne peut pas parler d'un fonctionnement dans le cadre du système de crédit .

Ils sont structurés de la même façon que les groupements de mareyeurs et de charpentiers .

1-2-6 ANALYSE DU MECANISME DE FINANCEMENT DU PROJET

La gestion du crédit se fait conjointement avec la CNCAS. La procédure suivante détermine les différentes étapes suivies de la constitution des dossiers au remboursement :

La procédure de crédit comprend des étapes qu'on peut décomposer comme suit :

- a) constitution du dossier de demande de prêt;
- b) approbation de la demande de prêt ;
- c) Acquisition du matériel ;
- d) remboursement du prêt ;

a) Constitution de dossier de demande de prêt (voir annexe 9)

Tout groupement en individu qui sollicite un crédit élabore avec l'appui technique du Papec une demande de prêt .

Le demandeur prendra l'attache de l'agent du PAPEC responsable du secteur auquel est rattachée la localité du demandeur .

Pour être en mesure de solliciter un prêt , le demandeur doit avoir un compte ouvert dans les livres de CNCAS .

La demande de prêt identifie :

- L'emprunteur (GIE ou individu)

- Le projet (objet , montant, autofinancement , durée, taux d'intérêt, résultats attendus)

Sur la demande de prêt , sont indiqués les dettes et prêts en cours du demandeur . Les déclarations de l'emprunteur à ce sujet sont soumises à la vérification des organismes : CNCAS - CAMP - service régionaux et locaux de la DOPM.

Le demandeur fournira les documents suivants :

- Les factures proformas et /ou devis nécessaires

- Le procès verbal du conseil d'administration du GIE autorisant le président à signer le contrat de prêt (annexe ..)

Les GIE nouvellement créés et en général ceux qui ne disposent pas de dossier au PAPEC devront fournir un exemplaire pour chaque document ci-après :

- Status

- Procès verbal de l'assemblée constitutive de DIE

- Certificat d'inscription au registre du commerce

- Liste des membres

- Procès verbal du conseil d'administration ayant décidé de l'ouverture du compte et désigne la personne habilitée à faire fonctionner .

- Bordereau de versement du capital social .

Lors de la demande de prêt , la ou les demande d'exonération des droits et taxes du matériel à acquérir sont introduites dans le circuit des visa pour le demandeur avec l'appui de PAPEC .

Les demandes de prêt des groupements et/ou individus seront transmises pour information au service régional des pêches maritimes qui procède aux contrôles et vérifications nécessaires et notifie au PAPEC ses observations.

L'Instruction de la demande de prêt:

L'instruction de la demande de prêt est réalisée par le gestionnaire du crédit en liaison avec l'agent de crédit responsable du service et de l'encadrement de la zone de localisation du GIE. Elle est relative aux points suivants :

- Plan de financement des investissements
- Modalités de remboursement du prêt (périodicité , nombre d'échéance , montant de l'échéance.
- Recensement et estimation des liens d'exploitation de l'emprunteur.
- Elaboration du compte d'exploitation prévisionnel
- Collecte d'information sur chaque membre du GIE (voir annexe.10)
- Répartition individuelle du prêt au sein du GIE (voir annexe.11)

La demande de prêt introduite fait l'objet du dossier de prêt. Les dossiers de prêt constitués sont centralisés par le gestionnaire du crédit qui procède à leur finalisation et les soumet à l'attention du directeur du projet pour avis.

Le dossier de prêt ne sera soumis aux organes d'approbation des prêts que si l'emprunteur dispose de l'autofinancement nécessaire dans son compte domiciliaire à la CNCAS.

L'autofinancement est composé de l'apport personnel ainsi que les frais nécessaires à la mise en place du crédit (frais de dossier, frais d'assurance et éventuellement frais de notaire).

Les points faibles de l'étape de constitution du dossier

La constitution du dossier de demande de prêt pose problème à la quasi totalité des bénéficiaires. Les facteurs de blocage qu'on note à ce niveau sont :

- l'épineux problème de l'exonération du matériel.

pour amoindrir les coûts du matériel, l'exonération constitue une étape incontournable. Cependant la procédure est jugée très lente par les bénéficiaires. Malgré l'appui du projet pour le suivi du dossier de demande d'exonération, peu de pêcheurs en bénéficient.

- Le taux élevé de l'apport personnel (20% du prêt) et les frais de dossier obligatoires.

La soumission du dossier aux organes d'approbation est fortement liée à la disposition de l'autofinancement qui n'est pas toujours à la portée du demandeur surtout si le prêt désiré est assez important.

La capacité de production des opérateurs pour faire face au crédit n'est pas prise en compte. Pour bénéficier d'un financement certains opérateurs ne disposant pas d'une épargne suffisante sont obligés de contracter des dettes par le canal du système informel et de ce fait obtiennent gain de cause même sur leur capacité de production ne leur permet pas de remplir les conditions de remboursement des prêts.

L'approbation de la demande de prêt

Les dossiers complets ayant recueilli l'avis favorable du projet sont soumis pour approbation au comité des crédits et à la caisse nationale de crédit agricole (CNCAS).

Le comité de crédit, instance de délibération dans l'action des prêts se compose comme suit :

chef de service régional des pêches maritimes de la

localité concernée (Président du comité) ou de son représentant

- Le directeur du PAPEC ou de son représentant
- Le gestionnaire du crédit du PAPEC
- Le représentant de la CNCAS

- Le président de groupement ayant sollicité un crédit .
Le comité de crédit se réunit une fois par mois . Il examine et émet un avis motivé sur chaque dossier de prêt .

Seuls les dossiers ayant reçu un avis favorable du comité sont transmis à la CNCAS pour décision finale . En cas d'avis favorable , le dossier est classé et l'intéressé en est informé .

La décision d'accorder ou de refuser un crédit relève de la CNCAS. Elle notifie au projet et aux intéressés sa décision en indiquant en cas d'accord le montant et les conditions d'octroi du prêt .

L'intéressé signe le contrat de prêt . La CNCAS procède à la prise de garanties .

Le tableau d'amortissement du prêt est transmis par la suite au projet et à l'intéressé .

Les points faibles de l'approbation de la demande de prêt

L'approbation de la demande est souvent automatique quand l'avis est favorable à l'étape précédente . Un travail de supervision n'est pas effectué par un organe issu du comité de crédits . Un demandeur de crédit peut satisfaire toutes les conditions sans bénéficier d'un crédit si le GIE auquel il appartient n'est pas en situation régulière .

Les procédures de réponse positives ou négatives aux demandes de crédits sont très lentes à la CNCAS .

c) Acquisition du matériel

Quand le prêt est accordé , un bon pour livraison et paiement (B.P.L)établi par la CNCAS est transmis au fournisseur . Le matériel est livré à la direction du projet ou dans tout autre endroit choisi par celle-ci .

Lors de la livraison , une commission de réception dresse un procès verbal de réception qui atteste de la conformité du matériel livré aux spécifications techniques (voir annexe 12)

La commission de réception est composée comme suit :

- Le président du GIE
- Le représentant de la PAPEC
- Le représentant de la CNCAS
- Le représentant du service de pêche

Avant cession du matériel à chaque membre du GIE bénéficiaire du crédit, il est établi en deux exemplaires un contrat de vente à crédit entre le groupement représenté par son président et le membre (voir annexe 13).

Le règlement du fournisseur est effectué sur la base de la facture définitive et du procès verbal de réception .

Pour le cas des pirogues, le décaissement des fonds au profit du charpentier se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux de confection de la pirogue sur la base des décomptes.

1er décaissement : son objet est l'approvisionnement en matières premières et fournitures (planche de bois , pointes)

2ème décaissement: Après justification de l'utilisation des fonds déjà mis à la disposition du charpentier par une facture et un contrat de l'état d'avancement des travaux sur le site par un agent du PAPEC et le pêcheur , le second décaissement dont l'objet est le calfatage et peinture s'opère .

3ème décaissement : Ce décaissement est destiné à la rémunération de la main d'oeuvre . Les préalables sont :

- Justification de l'utilisation des fonds lors du 2ème décaissement

- Etablissement par le charpentier de la facture définitive de la pirogue .

- Etablissement d'un procès verbal de réception par la commission de réception qui atteste de la conformité de la pirogue livrée à la commande .

Les points faibles de l'étape d'acquisition du matériel

La CNCAS ne tient pas compte de la date de réception effective du matériel, pour le début des remboursements.

Les fournisseurs sont souvent payés avant la réception du matériel et les charpentiers avant la fin des travaux. De ce fait la CNCAS considère que le bénéficiaire doit donner son premier versement à la fin du mois où le fournisseur a été réglé même si c'est au-delà de 20 de ce mois. Ce qui crée des problèmes de versement dès le début dû au cumul de départ de deux versements.

d) Remboursement du prêt (voir annexe 8 et 15)

Dans la phase d'exploitation du projet d'investissement l'agent du crédit du PAPEC doit procéder à un suivi technique de l'exploitation.

Il doit enregistrer les résultats de l'activité financée et assister l'emprunteur dans la tenue régulière exacte et sincères de ses comptes.

A l'aide de la fiche individuelle de suivi (annexe...) l'agent de crédit doit établir mensuellement et en relation avec le président du GIE un état de remboursement du prêt pour chaque membre bénéficiaire.

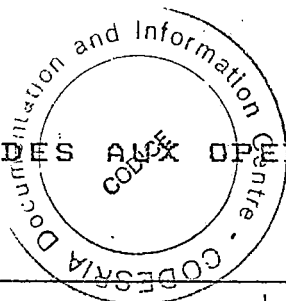
Le gestionnaire du crédit suit en liaison avec la CNCAS le remboursement du prêt par le GIE ou par l'emprunteur individuel, il utilise à cet effet une fiche de suivi (voir annexe. 14)

LES POINTS FAIBLES DU REMBOURSEMENT DU PRET

Notons qu'aucun suivi technique de l'exploitation n'est fait. Aucun enregistrement des résultats de l'activité financée n'est fait et l'assistance de l'emprunteur dans la tenue régulière exacte et sincère de ses comptes fait défaut. Les opérateurs sont laissés à eux-mêmes avec toute leur incapacité de faire face à la gestion.

Ces lacunes sont dues à la faiblesse des moyens humains de la banque au niveau de Mbour. Seuls deux agents du projet sont mis à disposition des GIE pour leur suivi. Deux personnes ne peuvent pas faire face à 48 GIE pour accomplir correctement la tâche qui leur est dévolue.

FINANCEMENTS ACCORDES AUX OPERATEURS DE LA PECHE
ARTISANALE



NUMERO BENEFICIAIR.	ACTIVITE	UTILISATION DECLAREE DE LA SOMME EMPRUNTEE	MONTANT DE LA SOMME EMPRUNTEE	DUREE
1	MAREYAGE	FONDS DE ROULEMENT	1 000 000	12 MOIS
2	"	FONDS DE ROULEMENT	1 500 000	12 MOIS
3	"	ACHAT DE BACS	1 000 000	12 MOIS
4	"	FONDS DE ROULEMENT	800 000	9 MOIS
5	"	FONDS DE ROULEMENT	1 000 000	9 MOIS
6	"	FONDS DE ROULEMENT	1 000 000	9 MOIS
7	"	FONDS DE ROULEMENT	500 000	12 MOIS
8	"	FONDS DE ROULEMENT	300 000	12 MOIS
9	"	FONDS DE ROULEMENT	2 000 000	12 MOIS
10	PECHE	REPARATION PIROGUE	1 000 000	12 MOIS
11	"	CONSTRUCTION PIROGUE	1 500 000	12 MOIS
12	"	REPARATION PIROGUE	600 000	12 MOIS
13	"	CONSTRUCTION PIROGUE	300 000	12 MOIS
14	"	CONSTRUCTION PIROGUE	500 000	12 MOIS
15	"	REPARATION PIROGUE ACHAT MOTEUR	900 000	12 MOIS
16	"	ACHAT MOTEUR	400 000	12 MOIS

FINANCEMENTS ACCORDES AUX OPERATEURS DE LA PECHE
ARTISANALE

SUITE

NUMERO BENEFICIAIR.	ACTIVITE	UTILISATION DECLAREE DE LA SOMME EMPRUNTEE	MONTANT DE LA SOMME EMPRUNTEE	DUREE
17	TRANSFORMATION	FONDS DE ROULEMENT	600 000	12MOIS
18	"	FONDS DE ROULEMENT	350 000	12 MOIS
19	"	FONDS DE ROULEMENT	300 000	12 MOIS
20	"	FONDS DE ROULEMENT	300 000	12 MOIS
TOTAL HAREYAGE	---	----	9 100 000	----
TOTAL PECHE	---	----	5 200 000	----
TOTAL TRANSFORM.	--	----	1 550 000	----
TOTAL GENERAL	---	----	15 850 000	----

4-2-7 EXECUTION DU VOLET CREDIT DU PROJET

PAPEC DANS LA COMMUNE DE MBOUR

4-2-7-1 SITUATION DES REALISATIONS POUR LES PECHEURS

Au 30/09/1991, la situation des réalisations se présente comme suit dans la commune de Mbour.

a) Sur le plan financier

Total des prêts accordés: 109089550
Apports personnels : 31629210
Montants remboursés du capital: 65259407
Montants remboursés des intérêts: 6720192
Impayés : 19732582
En cours total : 34161466

b) Sur le plan physique (équipements)

Nombre de moteurs hors-bord: 281

Nombre de sennes de plage : 00

Nombre de sennes tournantes : 2

Naffes de filets : 216

Pirogues traditionnelles : 15/+200 bobines
+1150 flotteurs

* Nombre de pêcheurs financés: 342

* GIE concernés : 20

La valeur des impayés (19732582) soit en moyenne 1 000000 par GIE montre que la banque s'inquiète de la situation financière des opérateurs .

Sur les 20 GIE de pêcheurs recensés , un seul est en situation régulière (sans impayés) soit un taux de 5 % ; la situation financière de ce dernier groupe est liée à sa taille très réduite (3 membres) et du niveau intellectuel de ces membres (niveau universitaire) qui assimulent la gestion .

Les impayés semblent être très liés à certains facteurs :

- La taille du GIE : pour les GIE inférieurs à 15 membres 60 % ont des impayés inférieurs à 400 000 et 40 % des impayés compris entre 500 000 et 1 000 000 . Tandis que pour les GIE supérieurs à 15 membres 13 % ont des impayés compris entre 1 000 000 et 1 500 000

13 % des impayés supérieurs à 2 000 000 .

- Le nombre de prêt offert au GIE .

Pour les GIE ayant reçu moins de 3 prêts les pourcentages des impayés sont :

42,9 % inférieurs à 500 000

42,9 % compris entre 500 000 et 1 000 000

14,3 % compris entre 1000 et 1 500 000 .

Tandis que pour les groupements ayant reçu plus de 3 prêts ont enregistrés d'autres pourcentages tels que :

16,7 % compris entre 1 500 000 et 2 000 000

16,7 % compris entre 2 000 000 et 3 000 000

- Le nombre de bénéficiaires :

Pour les groupements ayant moins de 10 membres bénéficiaires d'un prêt seuls 66,7 % ont des impayés inférieurs à 500 000 et 33,3 % des impayés compris entre 500 000 et 1 000 000 .

Tandis que les groupements ayant plus de 10 membres bénéficiaires d'un prêt ont :

14,3 % avec des impayés compris entre 1 000 000 et 1 500 000

14,3 % avec des impayés compris entre 1 500 000 et 2 000 000

21,4 % avec des impayés supérieurs à 2 000 000

Notons que les 2 variables (nombre de prêts obtenus par le GIE et nombre de membres ayant bénéficié d'un prêt) sont fortement liées à la taille du GIE . Donc on peut conclure que les GIE pléthoriques (qui ont plus de 15 membres) difficilement maîtrisables ne s'adaptent pas au système formel de financement Cette situation s'explique par le niveau intellectuel très bas des bénéficiaires qui parviennent difficilement à maîtriser la gestion surtout se la dette contractée est très élevée .

La faible implication des pêcheurs 465 sur 3310 sont 14,04 % est illustrée par les statistiques du tableau .Les conditions d'octroi de crédit limitent les possibilités d'implication .

1-9-2 SITUATION DES REALISATIONS POUR LES TRANSFORMATEURS

Le financement des transformateurs a démarré tardivement (1991) à cause des divergences qui existaient entre les responsables du projet et les transformateurs . Ces derniers ne voulaient pas dissoudre leur ancienne organisation (groupement coopératif de plus de 150 membres) alors que les responsables du projet exigeaient un éclatement de cette coopérative en GIE de 15 membres environ plus maîtrisables et plus contrôlables. Cette situation a prévalu jusqu'en 1991 , moment où les transformateurs ont compris l'importance des suggestions pour dissoudre leur ancien groupement et former des GIE réduits d'une quinzaine de membres.

Au 30-9-1991 le projet avait financé 6 GIE de transformateurs pour un montant de 8 000 000. Le démarrage du financement n'a causé aucun problème et les premiers remboursements ont été respectés. Mis à part la faiblesse des prêts (100 000 par transformateur) déplorée par les bénéficiaires aucun autre problème n'a été soulevé.

1-9-3 FINANCEMENT DES MAREYEURS

Le financement de cette catégorie connaît quelques difficultés. Ces difficultés sont liées au coût très élevés d'acquisition de véhicules frigorifiques et isothermes neufs. Les acquisitions des mareyeurs s'effectuent essentiellement sur le marché de l'occasion . Le service de mine n'acceptant pas la prise de gage sur les véhicules d'occasion, la CNCAS a estimé insuffisante les garanties offertes par les prêts à cette catégorie .

Les garanties actuelles réclamées (titre foncier, hypothèque) ne sont pas acceptées par la plupart des mareyeurs .

En liaison avec la CNCAS, une solution à ce problème est actuellement en étude . Elle consiste à la mise en place d'un fond de garantie pour les prêts aux mareyeurs . ce fond serait alimenté par les bénéficiaires des prêts et de la ligne de crédit du projet.

4-2-2-3 FINANCEMENT DES MECANICIENS

Suite à la suppression de "volet renforcement des satellites" il a été envisagé de réserver l'enveloppe de la ligne de crédit allouée à cette rubrique au financement des mécaniciens

Des contacts ont eu lieu entre le projet, le CAMP, les fournisseurs de moteurs hors-bord et les mécaniciens pour rendre opérationnel ce programme. Des blocages ont été notés dans l'exécution de ce volet. En effet, les mécaniciens souhaitent bénéficier d'une exonération, de taxe pour l'acquisition de pièces détachées. Or la réglementation ne prévoit le bénéfice de l'exonération que pour l'utilisateur finale en l'occurrence le pêcheur.

Des démarches seront entreprises auprès du ministère de l'économie et des finances pour trouver une solution à ce problème.

4-2-2-4 FINANCEMENT DES CHARPENTIERIS CONSTRUCTEURS DE PIROGUES

On compte deux groupements d'intérêt économique de charpentiers à Mbour mais qui n'ont jamais bénéficié d'un financement du projet . Ce financement est bloqué par l'insuffisance de moyens financiers des charpentiers pour faire face à l'apport de 20% . le système de paiement échelonné des pêcheurs aux charpentiers avec des fois des sommes dérisoires (1000à2000F)

explique la faiblesse de moyens des charpentiers pour disposer d'une épargne pouvant faire face à l'apport personnel.

1-2-8-4 RAISONS DES DIFFICULTES RENCONTREES DANS L'EXECUTION

DU VOLET LIGNE DE CREDIT

Les résultats enregistrés dénotent une faiblesse des demandes de crédit .Ce, en rapport avec l'enveloppe des ressources financières disponibles. Cette situation s'explique par:

non implication de quelques catégories d'opérateurs économiques tels que les mareyeurs et les charpentiers.

-Le peu de disponibilité d'épargne pour l'autofinancement de l'apport initial requis, lié au caractère fluctuant de l'activité de la pêche et qui influe sur les variables commandant la décision d'investissement. Le manque de confiance des opérateurs à cause de leur argent englouti par l'état avec les anciennes coopératives explique la faiblesse de l'épargne.

-La nature des investissements réalisés où prédominent les achats de moteurs hors-bord et une faible demande de pirogues et de filets.

Cette situation indique à priori que les investissements de renouvellement que d'expansion et qu'à cet égard , la performance du volet crédit doit être appréciée sur une longue période.

-La structure des organisations de base du fait de leurs effectifs pléthoriques et du manque de formation de ses membres n'est pas toujours adaptée pour une utilisation optimale de la ligne de crédit en raison des limitations d'encours.

-La difficulté d'instaurer un système de gestion adéquat. Il s'en suit de tout cela l'impossibilité d'une planification fiable des besoins d'équipements et le suivi fastidieux du portefeuille d'endettement

Le remboursement et le suivi des groupements sont les plus cruciaux problèmes actuels de la ligne de crédit à cause de son rythme de croissance qui risque à la longue d'entraver la précieuse structure qui est la CNCAS .Le niveau élevé des impayés est surtout dû à l'inexistence de suffisamment d'agents du projet ou de la banque qui suivent régulièrement les groupements pour enregistrer les résultats de l'activité financée et assister l'emprunteur dans la tenue régulière exacte et sincère de ces comptes .

Un des causes majeurs de la bonne marche des opérations de la ligne de crédit est l'incapacité du personnel de l'agence de la CNCAS de Mbour de faire un suivi correcte des groupements à causer de leur effectif réduit. Cette liberté d'action permet à certains présidents de groupement de mauvaise volonté ou de manque d'honnêteté d'utiliser les versements reçus à d'autres fins. Dans bon nombre de groupements certains membres affirment qu'ils ont épuisé leurs versements alors qu'au niveau de la banque le compte n'est pas soldé. Ce phénomène est à l'origine de beaucoup de problèmes au sein des groupements, d'où la nécessité de bien revoir les choses pour situer les responsabilités.

- Le non financement des mareyeurs, charpentiers et mécaniciens.

- La lenteur de la procédure administrative pour l'approbation d'une demande de prêt qui décourage plusieurs pêcheurs. Ce qui explique les retards observés à l'acquisition du matériel de la pêche, alors que la richesse des eaux est périodique. Le matériel n'est pas reçu à la période voulue (période de l'abondance des ressources). Ce qui confronte les pêcheurs à des difficultés de paiement.

- L'insuffisance des études préliminaires pour identifier correctement les demandeurs de crédit afin de savoir leur potentialité et leur capacité de travail pour rembourser le crédit. L'appartenance à un GIE crédible et la possibilité de verser l'apport personnel de 20 % nous semble être les seules conditions à remplir pour accéder au crédit.

4.2.3 Perception de bénéficiaires du système financier du projet

a) Accès au crédit

- Le crédit doit être adapté aux réalités de la pêche. Dans ce cadre la CNCAS doit examiner, la possibilité d'adapter la durée de crédit à la période d'activité de la pêche et de la durée du matériel financé.

- La CNCAS doit accélérer les procédures de réponse positive ou négative aux demandes de crédit déposées par les pêcheurs . Dans ce cadre , elle doit examiner la possibilité de délégation de pouvoirs aux chefs d'unités décentralisées .

- La CNCAS doit tenir compte de la date de réception effective du matériel , pour le début du remboursement .

b) Les conditions de crédit

- L'apport personnel de 20 % est trop élevé . L'autofinancement doit être abaissé à 10 %

- La durée du crédit pour chaque type de matériel est courte et doit être allongée de 6 mois de plus à cause des mois où la production est très faible .

- Le crédit doit couvrir l'ensemble des besoins y compris les accessoires et le fond de roulement .

- Le taux d'intérêt est élevé .La CNCAS doit examiner la possibilité d'abaisser le taux d'intérêt .

- La CNCAS doit permettre aux pêcheurs d'acheter du matériel à leur convenance quelque soit l'origine des fonds prêtés .

Interview accordée par Monsieur cheikh Touré Sall Président du GIE "Mbour Tefess" - Président de la Fédération Départementale des GIE du Département de Mbour:

Je cite :

<<Le projet nous a beaucoup aidé mais nos relations avec la banque sont très difficiles . Nous sommes housculés pour les remboursements . C'est pourquoi les pêcheurs avaient refusé au début de se regrouper en GIE de peur d'être fatigués par la banque . C'est à la suite de plusieurs réunions (5) que nous sommes parvenus à convaincre certains pour qu'ils acceptent d'adhérer aux groupements d'intérêt économique . Taut ce que l'on craignait de la banque est vecu aujourd'hui : en accusant un seul retard de versement , la banque nous amène chez les huissiers qui n'hésitent pas à venir saisir nos matériels . Les conditions de financement ne sont pas si faciles pour être à la portée de tous les opérateurs :

- La procédure administrative pour obtenir un crédit est longue

Les dépenses pour la création d'un GIE sont nombreuses .

Rien que le registre de commerce coûte environ 50 000 f ce qui n'est pas à la portée de tout un chacun .

- L'apport de 20 % exigé est difficilement réglable si le financement souhaité est assez important .

- Le délai de remboursement est court , la banque doit tenir compte des périodes où les captures sont très faibles . Bref , elle doit s'adapter aux conditions de la pêche >> .

1-3-0 Les autres marchés financiers formels

1-3-1 L'USAID

Le projet USAID n° 6850260 dans cadre de son volet :

" Développement des collectivités locales et de l'entreprise privée en milieu rural " représente depuis Novembre 1990 une institution financière au service de toute la population de la ville de Mbour quelque soit l'activité entreprise .

Ce projet offre des crédits à titre individuel aux différents opérateurs de l'économie locale de la ville . Le crédit est offert en argent liquide .

Conditions de financement

- Avoir une activité rémunératrice
- Evaluation des besoins (présentation d'une facture proformat)
- Avoir des garanties certaines (hypothèque de maison, de terrain .. etc ; bijoux en or pour les femmes et autres besoins)

Mécanisme du financement

La procédure du financement de ce projet est divisée en 4 étapes :

ère étape: Identification du demandeur de prêt par le chef de bureau de Mbour pour la vérification des potentielles capacités de production, puis sélection du projet après approbation du chef .

2eme étape: Visite ~~du demandeur~~ par un superviseur venant de Dakar des demandeurs sélectionnés pour l'approbation ou le rejet du dossier .

3eme étape : Visite des agents de service juridique du projet pour la vérification des garanties .

4 eme étape : Le comité de crédit qui tient une réunion chaque mois à Dakar étudie les dossiers retenues à l'issue des trois premières étapes pour prendre une décision finale .

Renseignements complémentaires

- Taux d'intérêts des emprunts : 16 %
- Remboursement (versements mensuels) avec un différé d'un mois

Frais d'ouverture du dossier pour des demandes acceptées :

1 % du montant reçu

- Assurance vie : 0,5 % c'est à dire 5 pour mille
- Frais d'enregistrement pour tous les crédits supérieurs à

1 million : 16 000

COMMENTAIRE

Le projet USAID joue un rôle non négligeable dans le financement du sous-secteur de la pêche à Mbour . En une année ce projet a prêté aux opérateurs de ce secteur (mareyeurs , pêcheurs , transformateurs) une somme de 15.850.000

L'avantage de ce système de fonctionnement est :

- L'inexistence d'un appert personnel
- La possibilité de recevoir de l'argent liquide .
- L'inexistence d'un compte d'épargne obligatoire.
- Le délai de 1 mois avant le démarrage du remboursement
- La rapidité de la procédure pour le financement et pour l'approbation d'une demande de crédit . Donc respect des périodes de pointe de la pêche .

Les inconvénients du système .

- Taux d'intérêt élevé 16 %
- Les garanties demandées (hypothèque , bijoux en or des femmes). Malgré ces inconvénients , ce projet reçoit énormément de demandes . Ces demandes sont satisfaites à un taux d'environ 30 % (d'après le chef de bureau de Mbour) car après identification ou après visite du superviseur ou visite des agents du service juridique certaines demandes sont rejetées si elles sont jugées non satisfaisantes .

on remarque la majeure partie du financement est offerte aux mareyeurs cela est dû aux possibilités de recevoir l'argent liquide dont ils ont plus besoin pour leur autofinancement et le financement des pêcheurs clients , ce que refuse de leur faire le projet .

CE projet enregistre des résultats spectaculaires avec un taux de recouvrement de 98 % (d'après le chef de bureau de Mbour) .

Ces bons résultats s'expliquent par la présence quotidienne des agents du projet sur le terrain pour suivre et contrôler leurs clients . Ces agents savent les lieux d'habitation et de travail de tous leurs clients . En dehors du travail des visites de courtoisie sont rendues aux collaborateurs et autour du thé d'une façon informelle la sensibilisation continue .

4-3-2 La BICIS

Cette banque ne finance pas pas tellement le pêche artisanale . Dans ces crédits seuls deux mareyeurs ont été recensés . Ces derniers avaient emprunté à la banque : l'un 1 000 000 et l'autre 500 000 (soit un total de 1 500 000) qu'ils devaient rembourser dans deux mois , juste le temps de recevoir leur argent auprès de leurs clients hoteliers dont ils sont fournisseurs en produit de mer (poisson , crevette , mollusques ... etc).

L'aspect important de la relation qui existe entre les opérateurs de la pêche et la banque est la confiance que ces derniers offrent à la banque au détriement de la CNCAS qui gère la ligne de crédit PAPEC destinée à leur financement : sur les 804 comptes d'épargne que gère cette banque 723 appartiennent à des agents dont leur activité est liée à la pêche soit 87,43 % des comptes . Ceci traduit traduit le manque de confiance des opérateurs vis à vis des structures étatiques . Les causes de ce phénomène sot historiques car d'après certains :

<< L'Etat avait demandé aux paysans de se cotiser pour ouvrir des comptes bancaires afin de pouvoir bénéficier de prêts . Après avoir recupéré toutes les cotisations d'une valeur de plusieurs milliards, l'Etat n'a plus fait signe de vie soit disant que cet argent est utilisé pour éponger des dettes que les paysans avaient contractées avec les anciennes coopératives >>.

4-3-3 La CNCAS

Mis à part la ligne de crédit PAPEC que gère cette banque, la CNCAS offre des crédits aux opérateurs de tous les secteurs de l'économie qui expriment le besoin et qui remplissent les conditions demandées :

Avoir des garanties suffisantes (hypothèque, ...)

Notons que le taux d'intérêt pour cette banque est de 15 %

Financements octroyé

Montant	Activité du bénéficiaire	Utilisation déclarée de l'emprun
1 000 000	Mareyeur	Fonds de roulement
2 000 000	Mareyeur	Fonds de roulement
20 000 000	Mareyeur exportateur	Usine de fabrique de glace
7 841 000	Gérant de station d'essence pêche	Fonds de roulemnt
10 540 000	Gérant de station d'essence pêche	Fonds de roulement
5 900 000	Gérant de station d'essence pêche	Fonds de roulement
47 281 000	Total	

Le rôle joué par la banque dans le financement du sous secteur de la pêche est de taille .Une somme de 47 281 000 a été dépensée pour des opérateurs de la filière pêche artisanale Toutefois ,on remarque que le nombre de clients n'est pas très élevé malgré les conditions sensiblement identiques au projet USAID . Ceci est dû à la non compréhension des opérateurs du rôle que peut jouer la banque en dehors de la ligne de crédit PAPEC .En effet cette institution financière est toujours vue sous l'angle du projet.

4-3-4 CAPAS

Le projet ATEPAS qui opère surtout sur la grande côte s'apprête à tenter une expérience au niveau de Mbour . Cette expérience consiste à la mise en place d'un chantier naval pour le GIE "ANDE DIOUBO"des charpentiers constructeurs de pirogues de Mbour . Ce chantier s'évalue à 10 000 000 environ. L'objectif visé dans ce programme sont :

- * L'utilisation des outils électriques par les charpentiers pour améliorer la qualité des pirogues .

- * Permettre aux charpentiers de disposer de leur propres bois de bonne qualité pour être les fournisseurs des pêcheurs .

Notons que le GIE doit fournir un apport de 20 %environ 2 000 000 . Cet apport sera réglé après avoir satisfait les commandes de, 10 pêcheurs, en pirogues améliorées dont un échantillon a été mis au point par les charpentiers de ce GIE sous l'appui d'un technicien constructeur d'embarcation canadien Jacques HUET du projet ATEPAS .

Les responsables du projet attendent l'aval du projet pour le terrain qu'ils utiliseront. Ce terrain était presque acquis mais avec le but du déplacement à Mballing du point de débarquement on veut installer le chantier dans le nouveau site prévu , ce qui crée un blicage .

CONCLUSION PARTIELLE

Le financement formel du secteur de la pêche artisanale à beaucoup contribué au développement des différentes activités de la filière dans la commune de Mbour .

Toutefois un besoin financier ardent est ressenti à tous les niveaux, notamment pour :

- L'aménagement des points de débarquement et des lieux de traitement des produits halieutiques;

- Le fonds de roulement des pêcheurs

- Le matériel adapté à l'activité de transformation;

- Les moyens de transport des produits destinés à la commercialisation;

- Les lieux de conservation (chambres frigorifiques) des produits frais;

- L'équipement des charpentiers constructeurs de pirogues;

- L'équipement des mécaniciens réparateurs des moteurs pêche;

- Les lieux de conservation des produits transformés ...etc

Malgré la disponibilité d'une enveloppe financière très importante détenue par les structures institutionnelles :

PAPEC-CNCAS-USAID-BICIS-CAPAS, les conditions d'accès aux crédits constituent pour la plus part des cas une contrainte incontournable pour la majeure partie des opérateurs de la pêche à cause de la faiblesse de leurs moyens. Ainsi, les actifs de la pêche ne pouvant pas constituer une garantie acceptable pour les institutions de crédit, l'accès à ces mêmes crédits demeure de nos jours un problème plus que préoccupant.

Comme tous les autres secteurs économiques informels, les réalités de la pêche artisanale ne se prêtent pas à un système conventionnel d'assurance. Dans l'automobile, secteur plus facile à contrôler que la pêche, les marchés formels d'assurance souffrent d'une imperfection liée aux problèmes de sélection adverse. Cette sélection adverse (choix de la personne et /ou de l'unité de pêche à assurer) peut s'opérer au détriment de la compagnie qui verrait seuls les mauvais pêcheurs s'assurer.

Cette imperfection du marché de l'assurance aujourd'hui au Sénégal à pour conséquence de reporter les problèmes de risque sur le marché du crédit et la non affiliation auprès d'une quelconque société d'assurance met le pêcheur dans une situation beaucoup plus compliquée.

Les problèmes de sécurité et d'assurance constituent ainsi les principales limites du crédit institutionnel.

II LE SYSTEME FINANCIER INFORMEL DANS LE SOUS SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE

9-1 La survivance et le dynamisme du crédit et l'épargne informels

En dépit des interventions étatiques visant à statuer la pêche artisanale, l'enracinement de comportements économiques traditionnels concernant tant l'épargne que le crédit exige une entreprise d'investigation des mécanismes financiers de ce secteur.

les politiques officielles d'encadrement de la pêche se résument en deux principales étapes qui sont l'organisation des pêcheurs en coopératives d'avitaillement et depuis une période récente en groupements d'intérêt économique (GIE).

concernant les coopératives, leur inadaptabilité conjuguées à d'autres facteurs (problème de gestion par exemple) a conduit à leur dissolution.

malgré la souplesse accordée aux opérateurs avec les coopératives, les démarches administratives pour bénéficier d'un crédit matériel étaient caractérisées par une certaine lenteur. en plus les seuls besoins qui étaient réglés par le crédit institutionnel étaient ceux relatifs à l'équipement. pour combler les vides, ou faisait appel secteur informel même pour ceux qui adhéraient dans les structures de base (frais de sortie, problèmes sociaux...etc).

les marchés informels continuent de connaître une expansion au milieu de la pêche.

en plus des difficultés déjà connues à travers les coopératives à respecter les remboursements échelonnés, les exigences de la CNCAS portées sur l'apport personnel évalué à 20 % du coût du financement sollicités par les demandeurs de crédit posent un grand problème face aux fluctuations de leurs revenus et les énormes problèmes qu'ils rencontrent pour canaliser leur épargne, les acteurs de la pêche artisanale verraient leurs activités paralysées s'ils n'avaient que le crédit institutionnel comme recours pour avoir le capital nécessaire à leur équipement et à leur fonctionnement, les marchés financiers informels et les flux qu'ils génèrent dans la pêche sont très complexes, d'où l'impossibilité d'identifier de manière explicite toutes les relations financières prévalant entre les opérateurs du secteur eux même et ceux qui les financent.

les marchés financiers informels sont des systèmes basés sur des relations entre plusieurs personnes liées par des normes tacites et moraux. ces relations sont régies par des normes traditionnelles d'équité et de solidarité qui favorisent la caution solidaire seul gage d'une croissance durable d'un système de crédit soucieux d'éviter ou de diminuer au maximum les risques de non remboursement .

2-2 Les marchés financiers informels

Faute de disponibilité de garanties suffisantes d'apport personnel de 20 % , les opérateurs de la pêche font recours , en plus des institutions financières formelles , au secteur informel du crédit . Hormis les besoins d'équipement pour mener les activités , le secteur est caractérisé par une demande très importante de capitaux circulants .

Exeptés les flux liquides , les crédits en nature occupent une grande place dans le secteur de la pêche . Ce crédit informel en nature est octroyé par les fournisseurs d'équipements de pêche de service (mécaniciens, charpentiers)?

(carburant) et de poisson pour les opérateurs spécialisés dans la commercialisation et la transformation du poisson.

LES MAREYEURS

NUMERO	DETTES CONTRACTEES APRES DES PECHEURS	SOMMES PRETES AUX PECHEURS	UTILISATION DECLAREE DE L'ARGENT EMPRUNTE
1	350 000	675 000	ACHATS PRODUITS FONDS DE ROULEMENT
2	2 000 000	675 000	ACHATS PRODUITS
3	86 000	150 000	ACHATS PRODUITS REPARATION PIROGUES
4	105 000	608 000	ACHAT PRODUIT ACHAT MOTEUR
5	35 0000	1 025 000	ACHAT PRODUIT FABRICATION PIROGUE
6	36 000	1 025 000	ACHAT PRODUIT
7	36 000	1 025 000	ACHAT PRODUIT
8	36 000	170 000	FONDS DE ROULEMENT
9	48 500	170 000	ACHAT PRODUIT
10	3 000 000	170 000	ACHAT PEODUIT
11	73 000	149 000	ACHAT PRODUIT FONDS DE ROULEMENT
12	200 000	149 000	ACHAT PRODUIT
13	17 800	149 000	ACHAT PRODUIT
14	17 800	613 000	FINITION MAISON REPARATION MOTEUR
15	6 000	613 000	
16	6 000	165 000	FONDS DE ROULEMENT

SUITE T13

17	22 500	-----	ACHATS PRODUITS
18	----	18900	FONDS DE ROULEMENT
19	-----	-----	-----
20	185 000	180 000	ACHATS PRODUITS REPARAT. pirogue
21	270 000	140 000	achats produits mariage
22	375 000	119 000	Achat produits
23	----	-----	-----
24	2 000 000	-----	ACHATS PRODUITS
25	750 000	455 000	ACHATS PRODUITS FONDS DE ROULEMENT
26	18900	173 000	ACHATS PRODUITS REPARATION PIROGUE
27	455 000	28 000	ACHATS PRODUITS BAPTEME REPARATION PIROGUE
28	19500	154 000	ACHATS PRODUITS FONDS DE ROULEMENT
29	107 000	92 000	ACHATS PRODUITS FONDS DE ROULEMENT
TOTAL	10 161 000	4 767 200	-----

Les principaux besoins de financement sont :

- L'équipement (pêcheurs , mareyeurs , charpentiers , mécaniciens , transformateur)
- La réparation des équipements
- La satisfaction des besoins sociaux et familiaux
- Les fonds de roulement (pêcheurs , mareyeurs , charpentiers , mécaniciens , transformateurs)

Pour faire face à ces besoins que les institutions financières ne règlent pas tous , les opérateurs font appel au secteur informel . Les principales sources de financement sont

- Les mareyeurs
- Les gérants de station d'essence
- Le patrimoine familiale
- Les tontines ... etc

ET les services rendus à crédit :

- mécaniciens (réparation des moteurs)
- charpentiers (construction ou réparation des embarcations)
- Les charlatants ... etc

Cette liste ^{des mareyeurs} n'est exhaustive , elle représente tout simplement les mareyeurs disposant d'une carte professionnelle et qui se sont acquités de leurs redevances pour l'année 1991 auprès du chef du poste de contrôle de Mbour .

Notons que plusieurs autres personnes s'adonnent à cette activité sans la carte professionnelle . Ces derniers n'ont pas été enquêtés faute de pouvoir les identifier . Donc les transactions qui s'opèrent entre ces derniers vis à vis des pêcheurs n'ont pas été prises en compte . Toutefois on peut apprécier le rôle du mareyage dans le secteur à travers les 29 mareyeurs enquêtés et l'importance des sommes empruntées ou prêtées .

La forte sollicitation des mareyeurs par les pêcheurs explique l'emprise qu'ont ces commerçants dans la fixation des prix d'achat des produits au détriment de leurs collaborateurs .

LES GERANTS DE STATIONS D'ESSENCE PECHE

NOM DE LA STATION	MONTANT DE LA DETTE NON RECOUREE EN 1991	MONTANT DE LA DETTE NON RECOUREE DE 1982 a 1991
TEXACO	-----	8 000 000
MOBIL	578460	3 500 000
ESSO II	853879	3 700 000
ESSO III	344860	4 300 000
TOTAL I	-----	6 900 000
TOTAL II	141050	290 000
SHELL II	235080	1718 000
SHELL III	481660	5 300 000
TOTAL	2634989	33 708 000

A ces totaux s'ajoutent la créances recouvrées chaque jour car les 3/4 des pêcheurs prennent du carburant à crédit avant la sortie pour payer au retour le soir . La quantité offerte à crédit s'élève journalièrement à 140 l / station environ soit 1120/jour d'une valeur de 192 640.

Les Charpentiers et les Mécaniciens

Nous ne disposons pas de statistiques nous permettant d'avancer des chiffres car les charpentiers et les mécaniciens enquêtés ne disposent pas de cahier de crédit . Toutefois ils avancent que plus de la moitié de leur travail est effectué à crédit . Leur paiement est souvent échelonné et est tributaire des captures . Néanmoins ils parviennent toujours à trouver un terrain d'entente avec leurs clients avec qui ils sont souvent liés par des liens de parenté ou d'amitié de longue date .

Autres marchés financiers informels

Notons qu'il est très difficile , voir impossible de comprendre l'ensemble des mécanismes du système informel . Car de l'entité la plus petite (la concession) au quartier jusqu'à la ville toute entière s'opèrent des entrées et sorties d'argent destinés ou provenant des différentes activités liées à la pêche D'aucuns diront qu'ils préfèrent la marché informel pour satisfaire leurs besoins sociaux ou ceux liés à leur activité pour la bonne et simple raison qu'il n'y a aucunrisque à courir .

2-3 L'Epargne

Les tontines permettent de stériliser les gains en vue d'un réinvestissement ou de la satisfaction d'un autre besoin . Le fonctionnement des tontines est très différent selon les catégories qui peuvent être classées en deux principales : Celle dont la cotisation et la mise sont fixées périodiquement et celle dont la cotisation est fixée et dont la mise dépend des cérémonies .

Les tontines et les dépôts permettent certes de canaliser l'épargne . Son importance varie suivant deux facteurs qui sont le statut des opérateurs et le nombre de participants .

Les tontines ont permis de stériliser en 1991 un montant de 144908368 F réparti comme suit : (voir annexe.19 à 23)

- 44 599 438 avec les tontines mise liquide producteurs (annexe 19)
- 26 826 536 avec les tontines mise liquidemareyeurs (annexe 20)
- 30 297 000 avec les dépôts mareyeurs (annexe 21)
- 27 677 076 avec les membres équipage (annexe 22)
- 15 506 318 avec l'épargne transformateurs revendeurs.(annexe 23)

Les revenus tirés de l'épargne permettent aux opérateurs :

- D'entretenir ou de renouveler le matériel de pêche
- D'avoir un fonds de roulement
- De régler des problèmes sociaux
- De disposer de fonds permettant de faire face au secteur formel (apport 20 %, versement mensuel).

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

Conclusion partielle

Bien qu'il soit impossible de quantifier à sa juste valeur la part des marchés informels dans le financement du sous secteur de la pêche artisanale , on peut se rendre compte au vu des résultats obtenus de son importance . Les marchés informels ont beaucoup contribué au développement du secteur . Ils sont à la portée de toutes les couches sociales et répondent pour cette raison aux besoins que le système formel ne peut satisfaire .

III Secteurs formels et informels: Dualité ou Complémentarité

La conception dualité a longtemps défendu l'idée d'un cloisonnement des secteurs formels et informels . Le fonctionnement des marchés du crédit dans la pêche artisanale nous a montré qu'il existe bien des interférences entre marchés formels et informels du crédit ceci est aisément appréciable à partir du rôle joué par ces derniers pour l'accès au marché formel du crédit par les opérateurs , et de l'implication des institutions formelles par les biais d'intermédiaires dans la filière artisanale de la pêche .

Il faut cependant, noter que malgré leur complémentarité, ces crédits sont encore incapables de résoudre tous les problèmes relatifs aux besoins de financement parce que le crédit formel demeure encore difficile d'accès, alors que le crédit informel reste insuffisant.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les politiques menées jusqu'à nos jours dans le secteur de la pêche artisanale sénégalaise semblent inappropriées malgré des acquis certes incontestables (motorisation à 90%) permettant un accroissement des captures. Certains constats peuvent être faits sur les différentes phases qu'a connues la politique de la pêche au Sénégal et de ses échecs dus à l'inadaptabilité des moyens mis en oeuvre.

En effet de 1960 à 1984, le développement du secteur rural (agriculture puis pêche), s'est appuyé sur le crédit coopératif, a connu quelques acquis mais aussi beaucoup de problèmes qui ont connu leur paroxysme en 1984-1985 amenant ainsi à leur dissolution. En dépit des acquis enregistrés par les coopératives, on peut constater, exceptés les catastrophes financières :

- Les observations d'un service après vente très centralisé pour les moteurs limitant considérablement les activités des pêcheurs dont les moteurs tombaient en panne.

- L'inefficacité des coopératives ayant raté leur vocation collectiviste en tant qu'organisation pour ne pas avoir utilisé à bon escient les différentes formes et organisations (villageoises et /ou de quartier) trouvées dans les villages des pêcheurs.

- L'éloignement des structures d'allocation de services (crédit par exemple) des lieux de pêche.

C'est ainsi que depuis 1986 la CNCAS fut créée et travaille avec les GIE. Mais quelle est de nos jours la problématique des groupements d'intérêt économique :

- La non diversification de l'activité du pêcheur
- Les coûts élevés des frais de dossier
- La pratique trop limitée de la CNCAS orientée de façon stricte sur le crédit sans autre action d'accompagnement (formation à la gestion et à la formation de l'apport).

- Le fait que les GIE ne se constituent que pour obtenir du crédit

La centralisation du service de crédit de la CNCAS engendrant une lenteur dans les démarches menées par les opérateurs pour accéder au crédit

- Les coûts élevés des frais de nantissement
- etc...

L'analyse approfondie du système nous a permis de déceler des erreurs que nous résumerons ainsi :

- L'absence de participation : le travail de sensibilisation de discussion , d'analyse des besoins , en fin tout le travail préparatoire permettant l'implication , n'avait pas été fait ou avait été expédié rapidement .

- La vulgarisation : les formations à l'utilisation et à la gestion des équipements ont été maintes fois déficientes .

Plusieurs pêcheurs ; formatrices ou métiers connexes ont souscrit à un GIE parce qu'on leur a dit que c'était bon , que se serait une bonne façon d'obtenir de l'assistance : ils ont cotisé sans connaître exactement ceux à quoi ils s'engageaient . En fin certains groupes ont été formés de membres ayant peu ou pas d'affinité entre eux , sans objectifs communs . Déjà des groupes formés se sont scindés : certains membres n'acceptaient pas de cautionner les autres , certains présidents de groupement détournent des versements pour les utiliser à des fins propres . Ce phénomène est à l'origine des problèmes incontournables : des pêcheurs , disent qu'ils ne donneraient plus de versements à leur président pour la simple raison d'avoir soldé leur compte alors qu'au niveau de la banque les impayés demeurent .

Ce qui met certains GIE dans une situation irrégulière perpétuelle bloquant tous ses membres (même des innocents) à l'accès aux crédits. Au regard de tous ces problèmes (la liste n'est pas exhaustive) il est évident que la pêche artisanale est à la recherche d'un système adapté pour mieux répondre aux besoins de ses opérations.

La mise en place d'un crédit maritime dont la CNCAS doit être le pilier permettra de résoudre les problèmes financiers auxquels sont confrontés les opérateurs de la pêche artisanale. le crédit maritime est un instrument d'intervention destiné à assurer la meilleure utilisation possible des ressources mises à la disposition du secteur de la pêche.

Les ressources financières du projet sont sous utilisées: le total des prêts accordés sur la ligne de crédit au 31 juillet 1991 s'élève à 384059911 pour un capital de 2 497 000 000, soit un taux d'utilisation de 15,38% Cette sous utilisation est liée d'une part à la faible implication des opérateurs dues à des conditions d'octroi de crédit assez difficiles et d'autre part à des impayés très élevés obligeant la banque à être très sélective dans l'approbation des demandes .

Dans ce cadre des mesures appropriées doivent être prises pour que les pêcheurs remboursent leurs dettes et se mettent à jour de leurs impayés .

Les GIE étant inadaptés le crédit doit être individualisé et les mesures suivantes doivent être prises :

A) Accès au crédit

1- Le crédit doit être adapté aux réalités de la pêche . Dans ce cadre , la CNCAS doit examiner la possibilité d'adapter la durée du crédit à la bonne période d'activité de la pêche . Pour éviter que les sommes épargnées soient utilisées à d'autres fin , la CNCAS doit mettre sur pieds un système de récupération de l'épargne toutes les semaines .

2 - La CNCAS doit accélérer les procédures de réponse positive ou négative aux demandes de crédit déposées par les pêcheurs . Dans ce cadre , elle doit examiner la possibilité de délégation de pouvoir aux chefs d'unité décentralisée

3 - La CNCAS doit tenir compte de la date de réception effective du matériel , pour le début des remboursements .

B - Les conditions de crédit

1 - Les garanties telles que l'hypothèque doivent être supprimées

2 - L'autofinancement doit être rabaissé à 10 %

3 - La durée du crédit doit être allongée de 4 mois pour tenir compte des périodes de saison morte .

Le crédit doit couvrir l'ensemble des besoins de toute la filière y compris les accessoires et le fond de roulement .

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE

* ALIOU SALL Systèmes financiers informels des opérateurs économiques de la pêche artisanale sénégalaise. CREDETIP.

* CHABOUD (C), KEBE (M). Les aspects socio-économiques de la pêche artisanale maritime au Sénégal. Mutations technologique et politique de développement. En acte de la conférence internationale sur la pêche, Université de Québec à Rimoushy 10-15 août 1986.

* CHAUVEAU (J.P) 1984, histoire de la pêche au Sénégal. (Représentation et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste). Communication au colloque littoral milieu et société, Boulogne sur Mer, novembre 1984, 37P.

* DEME (M) 1984. Les effets du soutien financier de l'Etat à la pêche artisanale, Le cas du Sénégal. Communication au symposium scientifique ORSTOM

* DEME (M) 1991 Les politiques d'investissement et d'intervention de l'Etat sénégalais dans le secteur de la pêche depuis l'indépendance. Problématique générale et actions de recherche. Document scientifique numéro 128 septembre 1991.

* KEBE (M) 1988. Rôle du secteur des pêches au Sénégal. Rapport consultation FAO-juin-juillet 1988, 25P.

* République du Sénégal MPC Vème (cinquième) plan quadriennal de développement économique et social (1er/07/1977-30/06/1981).

* République du Sénégal MPC VIème plan quadriennal de développement économique et social. orientations et programmes d'action (1981-1985)

* République du Sénégal MPC VIIIème plan. Projet de plan d'orientation pour le développement économique et social (1989-1995).

développement économique et social (1er/07/1977-30/06/1981).

* Présentation du projet de développement de la pêche artisanale de la petite côte. Rapport du PAPEC.

F

* Projet de developpement de la pêche artisanale de la
petite côte Situation et perspectives .Rapport du PAPEC

* Note sur l'Etat d'avancement de l'exécution du projet
PAPEC Rapport du PAPEC août 1991

* Rapport de la fédération Nationale des GIE pêche
Journée d'étude du Samedi 1er juin 1991 au CICES.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

S O U M M A I R E

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PRISE TOTALE (en tonnes) PAR SECTEUR ET PAR ENGIN
(2eme semestre 1990)

Centre	PIROGUES MOTEURS LIGNE	PIROGUES MOTEURS GLACIERES	PIROGUE VOILES LIGNE	FILETS DORMANT	SENNES TOURNANTES	FILETS MAILLANT ENCERCLANT	SENNES DE PLAGE
Mbour	1616,35	219,04	147,25	6212,31	31146,46	2830,76	25,79
%	3,83	0,52	0,34	14,72	73,82	6,71	0,06

TOTAL (Tonnes)	Valeur (CFA)
42193,98	3298859135

source: Poste de controle de Mbour

Rapports mensuels statistiques

annexe D (suite)

PRISE TOTALE (en tonnes) PAR SECTEUR ET PAR ENGIN
(1^{er} semestre 1991)

Centre	PIROGUES MOTEURS LIGNE	PIROGUES MOTEURS GLACIERES	PIROGUE VOILES LIGNE	FILETS DORMANT	SENNES TOURNANTES	FILETS MAILLANT ENCERCLANT	SENNES DE PLAGE
Mbour	615,68	89,72	67,91	791,185	1195,988	187,55	0,89
%	4,52	0,66	0,5	5,8	87,73	0,79	0

TOTAL (Tonnes)	Valeur (CFA)
13626,115	31987811375

source: Poste de controle de Mbour

Rapports mensuels statistiques

annexe 1

Ventilation des apports (1990 - 2^{em} Semestre)
(en Tonnes)

	Poissons	crustacés	Mollusques	Total
Consommation locale	3324,02	0,08	1,92	3326,02
Mariage en frais	20714,87	1,34	1593,11	22309,29
Reservé à la transformation artisanale	15177,44	00	1381,23	16558,67
Total	39216,33	1,39	2976,26	42193,98

Source : Poste de contrôle de mbour
Rapports mensuels statistiques

annexe 1
(suite)

Ventilation des apports (1991 - 1^{er} Semestre)
(en tonnes)

	Poissons	Crustacés	Mollusques	Total
Consommation locale	624,415	0,165	5,225	629,805
Mariage en frais	8464,545	1,12	416,155	8881,82
Reserve à la transformation artisanale	3499,595	00	614,895	4114,49
Total	12588,555	1,285	1036,275	13626,115

Source: Poste de contrôle de mbour
Rapports mensuels statistiques

DISTRIBUTION DES PRODUITS TRANSFORMES (2^e semestre 90)

(en tonnes)

Senegal

MARCHES											SOUS	
LOCAUX	DAKAR	DIOURBEL	FATICK	KACLACK	St LOUIS	LOUGA	KOLDA	TANBA	THIES	ZIGUINCH	TOTAL	
429,36	709,238	415,33	340,95	765,375	310,435	299,89	62,949	122,66	374,9	55,205	3985,58	
10,49	17,33	10,15	9,33	18,71	7,59	7,32	1,52	3	9,16	1,36	94,97	%

PAYS ETRANGERS

MALI	GUINEE BISSAU	GAMBIE	FRANCE	BURKINA FASSO	TOGO	SOUS TOTAL	TOTAL GENERAL	
51,61	39,745	28,4	39,19	35,1	11,7	205,745	4091,247	
1,26	0,97	0,69	0,95	0,86	0,3	5,03	100	%

SOURCE : poste de controle de Mbour

DISTRIBUTION DES PRODUITS TRANSFORMES (1er semestre 91)

(en tonnes)

Senegal

MARCHES											SOUS	
LOCAUX	DANAR	DIOURBEL	FATICK	KACILACK	ST LOUIS	LOUCA	NOLDA	TAMBA	THIES	ZIGUINOR	TOTAL	
39,975	307,55	215,665	174,42	209,985	233,58	150,745	112,97	132,38	212,3	61,275	1850,95	
2,11	16,27	11,41	9,23	11,11	12,26	7,97	5,88	7	11,82	3,26	57,93	%

PAYS ETRANGERS

MALI	GUINEE BISSAU	GAMBIE	FRANCE	BURKINA FASSO	TOGO	SOUS TOTAL	TOTAL GENERAL	
13,55	0,6	7,81	5,7	11,5	00	39,16	1890,015	
0,72	0,03	0,41	0,3	0,61	00	2,07	100	%

SOURCE : poste de controle de Mbour

Rapport mensuels statistiques

MAREYAGE EN FRAIS (volume 2eme semestre 1990)

REGIONS DESSERVIES	POISSON (T)	%	CRUSTACE	%	MOLLUSQUES	%	TOTAL	%
DAKAR	6144,635	29,66	1,31	100	1593,11	100	7739,055	34,69
THIES	2099,805	10,14	----	00	----	00	2099,805	9,41
DIOURBEL	2643,135	12,76	----	00	----	00	2643,135	11,85
LOUGA	2326,035	11,23	----	00	----	00	2326,035	10,43
ST. LOUIS	1982,595	9,57	----	00	----	00	1982,595	8,88
KAOLACK	2147,445	10,36	----	00	----	00	2147,445	9,62
FATICK	500,185	2,41	----	00	----	00	500,185	2,24
TAMBACOUNDA	1762,285	8,51	----	00	----	00	1762,285	7,9
KOLDA	563,534	2,72	----	00	----	00	563,535	2,52
ZIGUINCHOR	545,21	2,64	----	00	----	00	545,21	2,46
TOTAL	20714,87	100	1,31	100	1593,11	100	22309,29	100

Sources: Poste de controle de Mbour

Rapports mensuels statistiques

MAREYAGE EN FRAIS (volume 1er semestre 91)

REGIONS DESSERVIES	POISSON	%	CRUSTACE	%	MOLLUSQUES	%	TOTAL	%
DAKAR	2108,7	24,91	1,12	100	416,155	416,155	2525,975	28,44
THIES	1244,13	14,7	---	00	---	00	1244,13	14,00
DIOURBEL	1331,555	15,73	---	00	---	00	1331,555	14,99
LOUGA	994,78	11,75	---	00	---	00	994,78	11,2
ST. LOUIS	659,88	7,79	---	00	---	00	659,88	7,43
KAOLACK	690,93	8,16	---	00	---	00	690,93	7,70
FATICK	462,48	5,54	---	00	---	00	462,48	5,21
TAMBACOUNDA	295,86	3,49	---	00	---	00	295,86	3,32
KOLDA	220,13	2,68	---	00	---	00	220,13	2,48
ZIGUINCHOR	456,9	5,41	---	00	---	00	456,9	5,15
TOTAL	8464,545	100	1,12	100	416,155	100	8881,82	100

Sources: Poste de controle de Mbour

Rapports mensuels statistiques

//-) C C O R D D E R E T R O C E S S I O N

Entre

LA REPUBLIQUE DU SENEGAL
(ci-après dénommée le Gouvernement)

Et

LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU SENEGAL

(ci-après dénommée la C.N.C.A.S.)

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Atténué que le Fonds Africain de Développement (ci-après dénommé le FAD) a accepté de financer la totalité des coûts en devises et une partie des coûts locaux du projet de développement de la pêche artisanale de la petite côte (ci-après dénommé le Projet) ;

Atténué que le Projet comporte un important volet crédit (ci-après désigné la composante "ligne de crédit" du Projet) dont l'exécution est confiée à la C.N.C.A.S ;

Atténué que, par un Accord de Prêt en date du 25 avril 1986 (ci-après dénommé l'Accord de Prêt) entre le FAD et le Gouvernement, le FAD a accepté de consentir au Gouvernement, aux termes et conditions prévus dans ledit Accord, un prêt en diverses monnaies équivalant à six millions sept cent cinquante mille unités de compte (UC 6.750.000) (ci-après désigné le Prêt) ;

Atténué que le Gouvernement, selon les termes dudit Accord, doit rétrocéder à la C.N.C.A.S une partie des fonds du Prêt, équivalant à quatre millions huit cent soixante dix mille unités de compte (UC 4.870.000) ;

Atténué que le Gouvernement et la C.N.C.A.S ont accepté de conclure le présent Accord, lequel constitue la convention de rétrocession prévue à l'article VI, section 6.01, IV) de l'Accord de Prêt -

Par ces motifs, les deux parties conviennent de ce qui suit

ARTICLE 1 : LA RETROCESSION

Section 1.01 : Montant

Le Gouvernement rétrocède à la C.N.C.A.S., qui accepte, une partie des fonds provenant du Prêt, équivalant à quatre millions huit cent soixante dix mille unités de compte (UC 4.870.000).

Section 1.02 : OBJET

Les fonds de la présente rétrocession financeront exclusivement l'exécution de la composante "Ligne de crédit" du Projet.

Section 2.01 : Remboursement du Principal

Après un différé de cinq (5) ans courant à partir de la date de signature du présent Accord, la C.N.C.A.S. remboursera le principal du Prêt en trente (30) versements semestriels successifs dont les vingt-neuf (29) premiers équivalront chacun à cent soixante deux mille trois cent trente trois unités de compte F.A.D. (UC 162 333) et le dernier à cent soixante deux mille trois cent quarante trois unités de compte F.A.D. (UC 162 343).

Section 2.02 : Intérêt

La C.N.C.A.S. paiera sur les encours successifs du Prêt rétrocedé un intérêt de deux virgule zéro pour cent (2,0%) par an.

Section 2.03 : Commission de service

La C.N.C.A.S. paiera une commission de service de trois quarts (3/4) de un pour cent (1%) l'an sur le montant du Prêt décaissé et non encore remboursé.

Section 2.04 : Echéances

Le principal du Prêt rétrocedé, les intérêts et la Commission de service devront être versés au compte n° 3.17.15.13, ouvert à l'Agence nationale de la B.C.E.A.O. au nom du Trésorier Général.

Le premier remboursement en principal interviendra soit le premier janvier soit le premier juillet, selon celle des deux dates qui suivra immédiatement l'expiration de la période de grâce prévue à la section 2.01 ci-dessus.

Les versements pour les intérêts et pour la commission de service se feront le premier janvier et le premier juillet de chaque année dès la première année de l'entrée en vigueur du présent Accord de rétrocession.

ARTICLE III : DECAISSEMENT

Section III.01 : Premier décaissement

La date fixée pour le premier décaissement est celle qui aura été convenue entre le FAD et le Gouvernement.

Section III.02. Dernier décaissement

La date fixée pour le dernier décaissement est celle qui aura été convenue entre le FAD et le Gouvernement.

Section III.03

Les décaissements des fonds du Prêt se font par l'intermédiaire du Ministère de l'Economie et des Finances à la demande de la C.N.C.A.S. et suivant les procédures prévues par le FAD.

ARTICLE IV : EXECUTION DU PROJET

Section 4.01 : Engagements

C.N.C.A.S s'engage

a) à exécuter la composante "ligne de crédit" du Projet avec toute la diligence et l'efficacité voulues suivant les normes financières, administratives et techniques, conformément aux programmes d'investissements, aux prévisions budgétaires, aux plans et au cahier de charges approuvés par le FAD.

b) à n'utiliser les fonds mis à la disposition que pour les besoins se rapportant à la composante "ligne de crédit" du Projet.

c) à déterminer les modalités et conditions d'octroi des Prêts individuels aux artisans-pêcheurs sur la composante "ligne de crédit" du Projet. Ces conditions devront être des conditions de faveur et doivent avoir été préalablement approuvées par le FAD.

d) à autoriser les fonctionnaires et experts envoyés par le FAD ou le Gouvernement à contrôler l'exécution de la composante "ligne de crédit" du Projet.

e) à fournir aux dates spécifiées dans chaque cas les documents suivants :

- dans les trois (3) mois après l'expiration de chaque trimestre de l'année civile ou dans tout autre délai qui serait convenu avec le FAD, des rapports sur l'exécution de la composante "ligne de crédit" du Projet, conformément aux directives qui seront données de temps à autre par le FAD.

- tous rapports que le FAD pourra raisonnablement demander au sujet de l'utilisation des sommes prêtées et de l'avancement de la composante "ligne de crédit" du Projet.

- les documents financiers certifiés relatifs à cette composante dans les quatre mois suivant la clôture de chaque exercice financier.

ARTICLE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Section 5.01 : La C.N.C.A.S. comptabilisera dans ses livres les opérations relevant de l'exécution de la composante "Ligne de crédit" du Projet comme des opérations de l'Etat.

Section 5.02 Entrée en vigueur

Le présent Accord de rétrocession entre en vigueur à sa date de signature.

Section 5.03 : Adresses prévucs

Les deux parties éligent domicile aux adresses suivantes :

- pour le Gouvernement :

Ministère de l'Economie et des Finances
Rue Charles Lainé
B.P 4017 - DAKAR

- pour la C.N.C.A.S.

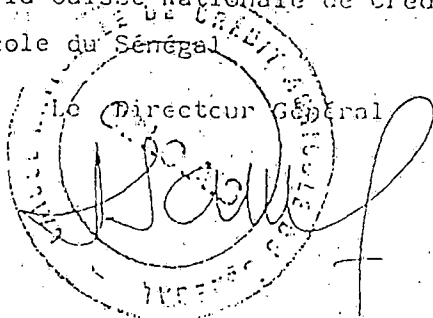
Caisse Nationale de Crédit Agricole
du Sénégal.
14 rue Aristide Le Dantec
B.P 3890 - DAKAR

Section 5.04 :

Le Présent Accord est établi en 4 exemplaires originaux faisant également foi.

Pour la Caisse Nationale de Crédit
Agricole du Sénégal

Le Directeur Général



Pour la République du Sénégal

Le Secrétaire d'Etat
Adjoint du Ministre de l'Economie
et des Finances
(C. DEC. 307/2000)
MOUSSA OURE

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
CHARGE DES RESSOURCES ANIMALES

DIRECTION DE L'Océanographie et des
Pêches Maritimes

== STATUT D'UN GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE ==

/ARTICLE 1 - CONSTITUTION

Il est constitué entre les artisans professionnel de
.....
et ceux qui adhéreront au présent statut, un Groupement d'Intérêt Economique
régé par la loi N°85-40 du 29.07.1985 sur les Groupements d'intérêt économique.

/ARTICLE 2 - DENOMINATION

Le Groupement d'Intérêt Economique prend la dénomination de :
.....

/ARTICLE 3 - OBJET

- Le Groupement d'Intérêt Economique a pour objet :
- de mettre en oeuvre tous les moyens propres à faciliter les activités économiques collectives ou individuelles de ses membres ;
 - d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité ;
 - d'acquérir des moyens appropriés pour ses membres ;
 - de constituer une épargne pour le renouvellement du matériel de ses membres ;
 - de commercialiser des produits découlant des activités de ses membres
 - d'assurer la formation et l'éducation de ses membres.

/ARTICLE 4 - POUVOIRS ET IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE

- Pour réaliser son objet ci-dessus, le Groupement aura tous les pouvoirs dont :
- d'acquérir, d'utiliser, de disposer de tous les biens nécessaires à l'exercice des activités.....
 - d'accéder aux organismes de crédit spécialisés ;
 - de commercialiser (Numéro et date registre de commerce)

/ARTICLE 5 - DUREE

La durée du Groupement d'Intérêt Economique est de :

/ARTICLE 6 - SIEGE SOCIAL

Le siège social du Groupement d'Intérêt Economique est établi à :.....
.....

/ARTICLE 7 - L'admission ou le retrait d'un membre, les pouvoirs et le fonctionnement de l'assemblée générale, l'administration du groupement, le contrôle de la gestion et des comptes se feront conformément aux articles 1479, 1480, 1481, 1482, de la loi 85-40 du 29 Juillet 1985.

ARTICLE 8 - CAUSE DE DISSOLUTION

Le Groupement d'Intérêt Economique est dissous dans les conditions suivantes :

- 1/ - Par l'arrivée au terme ;
- 2/ - Par la réalisation ou l'extinction de son objectif ;
- 3/ - Par la décision de ses membres dans les conditions prévues à l'article 7 ;
- 4/ - Par décision judiciaire, pour des justes motifs.

En cas de dissolution d'office, celle-ci est prononcée dans les cas suivants :

- Violation des dispositions légales ou statutaires en dépit des avertissements adressés par l'autorité de contrôle ;
- Si le nombre des adhérents diminue et que ce fait constitue, de l'avis de l'autorité de contrôle, une grave atteinte au caractère du groupement.

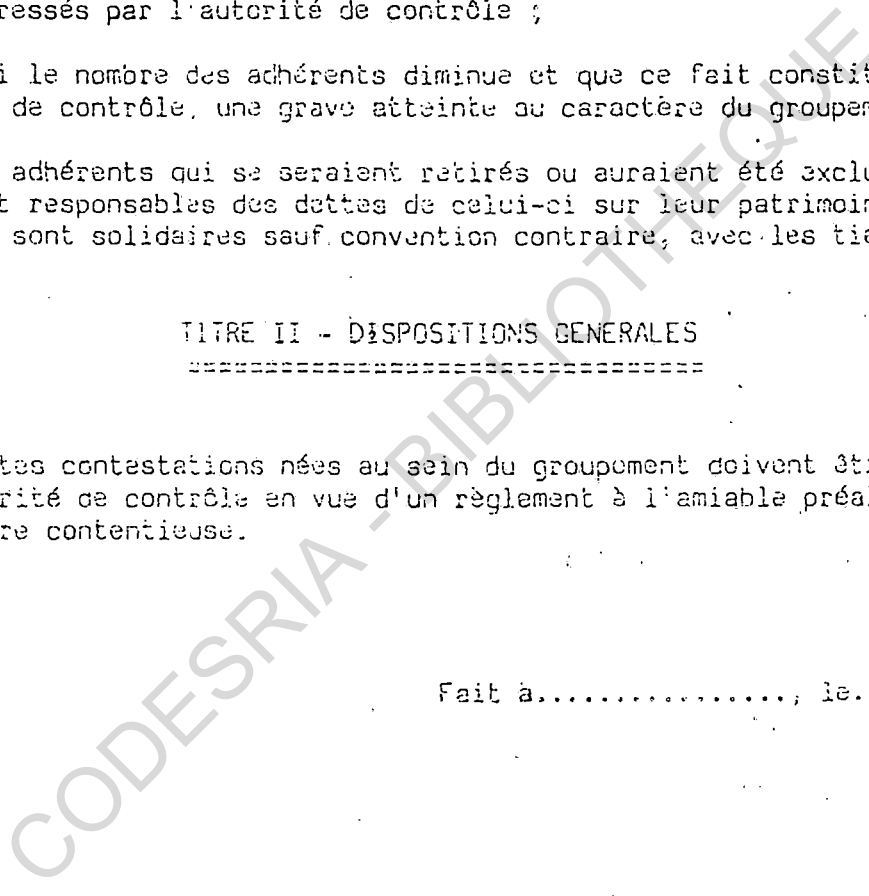
Les adhérents qui se seraient retirés ou auraient été exclus du groupement demeurent responsables des dettes de celui-ci sur leur patrimoine propre. Ils sont solidaires sauf convention contraire, avec les tiers contractants.

TITRE II - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 9 -

----- Toutes contestations nées au sein du groupement doivent être portées devant l'autorité de contrôle en vue d'un règlement à l'amiable préalablement à toute procédure contentieuse.

Fait à....., le.....195



CONDITIONS D'OCTROI DES PRETS
SUR LIGNE DE CREDIT PAPEC

=====

1. PRET AUX GROUPEMENTS DE PECHEURS POUR LE MATERIEL DE PECHE

- Apport personnel : 20 %
- Taux : 11 %
- Durée maximum du prêt :
 - . Pirogue traditionnelle : 36 mois
 - . Moteur hors bord : 15 mois
 - . Filet et grément : 12 mois
 - . Senne tournante coulissante 3 ans.
- Garanties :
 - . Engagement de versement des recettes
 - . Caution solidaire
 - . Assurance vie
 - . Nantissement et assurance du matériel.

2. PRET AUX PECHEURS INIDIVIDUELS

- Apport personnel : 20 %
- Taux : 15,5 %
- Durée maximum du prêt : identique au § 1
- Garanties
 - . Engagement de versement des recettes
 - . Assurance vie
 - . Nantissement du matériel
 - . Assurance du matériel
 - . Hypotèque ou caution éventuellement.

3. PRET AUX MAREYEURS ET AUX PROMOTEURS DE COMPLEXES FRIGORIFIQUES

- Apport personnel : 20 %
- Taux : GIE : 11 %
 - individuels 15,5 %
- Durée maximum du prêt :
 - . Véhicule : 4 ans
 - . Machine : 6 ans

- Garanties :

- . Assurance vie
- . Assurance et nantissement du matériel
- . Caution solidaire
- . Hypothèque ou caution.

4. PRET AUX GROUPEMENTS DE TRANSFORMATEURS

4.1. Equipements

- Taux d'intérêt : 11 %
- Apport personnel : 20 %
- Durée maximum du prêt :
 - . petits équipements individuels : 2 ans
 - . infrastructures collectives : 3 ans
 - . Véhicules : 4 ans.

4.2. Fonds de roulement

- Taux d'intérêt : 13 %
- Durée maximum : 6 mois
- Ouverture d'un compte sur livret epargne.

4.3. Garanties

- . Caution solidaire
- . Assurance et nantissement du matériel
- . Engagement de versement des recettes.

5. PRET AUX GROUPEMENTS DE MECANICIENS

5.1. Outilage lourd et léger

- Apport personnel : 20 %
- Taux d'intérêt : 11 %
- Durée maximum : 3 ans.

5.2. Pièces détachées

- Apport personnel : 20 %
- Taux d'intérêt : 11 %
- Durée : en fonction du stock.

5.3. Garanties :

- . Caution solidaire
- . Assurance vie
- . Assurance et nantissement du matériel
- . Engagement de versement des recettes.

6. PRET AUX GROUPEMENTS DE CHARPENTIERS

- Apport personnel : 20 %
- Taux : 11 %
- Durée maximum du prêt
 - . Outillage léger : 2 ans
 - . Outillage lourd : 5 ans
- Garanties :
 - . Nantissement et assurance du matériel
 - . Assurance vie
 - . Hypothèque ou caution éventuellement.

7. PRET AUX GROUPEMENTS DE JEUNES PROMOTEURS

a/ Financement de l'apport personnel par la DIRE

Conditions

- . Plafonds par opération et entité emprunteuse :
1.500.000 F.CFA
- . Taux d'intérêt maximum 6 %
- . Durée maximum du prêt : 4 ans dont 4 mois de
différé.
- . Remboursement par mensualités constantes.

b/ Financement complémentaire sur ligne de crédit PAPEC

Conditions

identiques aux § 1 , 3, 4, 5, 6.

Typologie des GIE

NOM DU GIE	ACTIVITE	NOMBRE DE MEMBRES	ANNEE DE CREATION
MBOUR SERERES	PECHE	100	1988
MBOUR GOLF	"	41	1987
MBOUR TEFESS	"	29	1987
DEGGO MBOUR	"	24	1988
GOJEPEC	"	28	1988
HALO HALO	"	17	1988
NDAR GU NDAH	"	21	1988
NOPAL DIABOT	"	25	1988
DIUBO MBOUR	"	23	1988
NDIOBENE	"	13	1989
BOX DIOM	"	15	1989
SANTA YALLA	"	19	1989
EXPRONER	"	2	1988
YALLA YANA	"	13	1989
GALOU DEGGO	"	24	1988
MENGO	"	12	1989
NDIOLOFENE	"	24	1989

Typologie des GIE (suite)

BOK DICH	"	15	1989
SANTA YALLA	"	19	1989
EXPRONER	"	2	1990
YALLA YANA	"	18	1989
GALOU DEGGO	"	24	1988
MENGO	"	12	1989
NDIOLOFENE	"	24	1989
LA LINGUERE	"	12	1989
RUE DE PARIS	"	25	1989
SOLOEBA	"	3	1990
SOP NAEM	TRANSFORMAT	12	1991
SOP AHMED T. OMERIF	"	15	1991
TONHAL SOUNOU REX	"	16	1991
DIELY	"	15	1991
BOK DICH 1	"	12	1991
BOK DICH 2	"	15	1991
YALLA YANA	"	15	1991
SOP ABDOU DIOUF	"	15	1991

Typologie des GIE

NOM DU GIE	ACTIVITE	NOMBRE DE MEMBRES	ANNEE DE CREATION
TAKOU LISUEYE	PECHERIE	100	1988
SOP ELISABETH	"	41	1987
BOU KHALATE	"	29	1987
MARPE	"	24	1988
NGAYENNE	"	20	1988
DANFA KUNDA	"	17	1988
ALY GILAYE	"	21	1988
LANGOUSTE	"	25	1988
FAMILLE DIAKHATE	"	23	1986
SAROU NDIARIGNE	"	13	1989
CHANTIER NAVAL MB	"	15	1989
ANDE DIOURO	"	19	1989
TOTAL	48	666	

IDENTIFICATION DES GIE ET REMBOURSEMENT DU CREDIT

NUMERO GIE	NOMBRE DE MEMBRES	NOMBRE DE PRETS	NOMBRE DE BENEFICIAIRE	MONTANT EMPRUNTS	IMPAYES	ENCOURS
1	100	10	47	12 6174425	2601993	2601993
2	41	5	40	10 739024	826315	1 208614
3	29	4	36	16 161200	2097753	7934311
4	24	6	24	5115649	258617	258617
5	20	3	3	1473430	382690	415930
6	17	3	11	7 600502	2358491	3879981
7	21	4	21	5333485	270231	270231
8	25	3	15	4765280	303065	303065
9	23	2	13	4025745	1350873	1350873
10	13	3	3	2807636	745522	745522

IDENTIFICATION DES GIE ET REMBOURSEMENT DU CREDIT

(suite)

11	15	4	10	5097721	762290	1435738
12	19	4	10	4923130	1702299	1702299
13	2	1	2	3500 000	167783	2192687
14	18	2	15	4333767	745236	672433
15	24	3	27	4550210	1279758	2472933
16	12	1	12	3235258	664357	664357
17	24	2	22	6934843	1907253	3242852
18	10	2	5	1333220	225408	225408
19	25	1	9	3033680	877543	1721889
20	3	1	3	501740	00	456583
TOTAL	465	65	342	109089550	19732582	34161466

G.I.E. :
.....

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU.....

L'an mil neuf cent quatre vingt.....le.....
.....les membres du Conseil
d'Administration se sont réunis sous la présidence de M.....
.....

ETAIENT PRESENT OU REPRESENTES :

.....
.....
.....

ORDRE DU JOUR

Demande de prêt d'équipement auprès de la Caisse Nationale de Crédit
Agricole du Sénégal.

L'assemblée générale mandate son Président pour engager le G.I.E. de
..... et signer tous les documents auprès de la
C.N.C.A.S. pour un prêt d'un montant total de.....
..... pour une durée de.....
.....
.....
.....

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Les Membres

Le Président

FICHE DE RENSEIGNEMENTSSUR CHAQUE MEMBRE

Prénoms et Nom

Fils de et de

Né le à CI du

Adresse :

Situation de famille (1) : Célibataire

Nombre d'épouses

Divorcé

Nombre d'enfants à charge

Marié

Autres personnes à charge

Veuf

Profession :

Employeur :

N° Compte à la CNCAS :

Propriétaire :

Permis d'occuper :

Autres :

Surface terre :

Evaluation totale :

Propriété d'animaux :

Valeur :

Propriété de matériel :

Valeur :

Autres revenus

ENGAGEMENTS INTERIEURS	ORGANISME	DUREE RESTANTE	ECHÉANCES ANNUELLES	RESTANT DU

N° Permis conduire :

N° Inscription métiers :

N° Inscription pêche :

SIGNATURE

Supprimer les mentions inutiles

RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

E.C. - C.N.C.A.S. - G.I.E.

== PROCES-VERBAL DE RECEPTION ==

Date de réception :

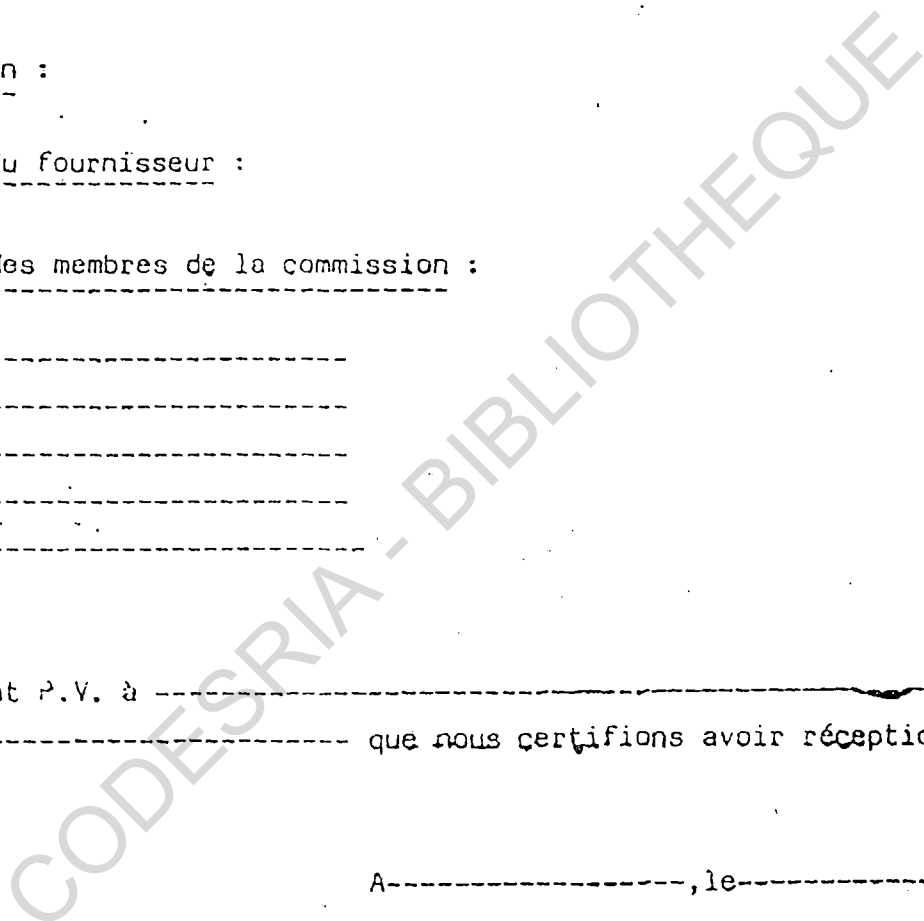
Nom et qualité du fournisseur :

Nom et qualité des membres de la commission :

Arrêté le présent P.V. à -----
----- que nous certifions avoir réceptionnés.

A-----, le-----19-----

Énumération des pièces justificatives jointes



--- CONTRAT DE VENTE A CREDIT ---

=====

Entre le Groupement d'Intérêt économique (G.I.E.).....
..... représenté par son Président Mr.....

ET

Mr.membre dudit G.I.E. domicilié à.....
.....

Il a été convenu de ce qui suit :

Article 1.

Le G.I.E. vend à crédit à Mr.....;
le matériel de pêche ci-dessous désigné et aux conditions stipulées.

1) Moteur :

Marque.....Puissance.....Serie.....
Prix.....
Acompte.....
Echéance mensuelle.....

Article 2.

Mr..... s'engage à verser le
..... de chaque mois le montant de l'échéance mensuelle au-
près du Président du G.I.E.

Date de la 1ere échéance : Le.....

Date de la dernière échéance : Le.....

.../...

Article 3.

Le G.I.E. se réserve le droit en cas d'impayé, 10 jours après la mise en demeure :

- d'exiger le remboursement des sommes dues et d'engager des poursuites contre le débiteur ;

- de saisir sans préavis le matériel de pêche ci-dessus désigné qui peut être revendu sans possibilité de recours du contractant.

Article 4.

En cas de litige relatif au présent contrat, la juridiction compétente est celle du siège de G.I.E.

Fait en 2 exemplaires à.....

Le :

Pour le G.I.E.

Pour acceptation

Le Président

Le Débiteur

4-3-1 TONTINE MISE LIQUIDE PRODUCTEUR MBOUR

CLASSES	I de 35 a 100 000	II DE 100 a 200 000	III DE 200 a 300 000
Nombre de tontines	7	4	8
NOMBRE MOYEN DE MEMBRES	93 (1)	130 (1)	173 (1)
Montant moyen des cotisations	2357,14	3125	1625
Montant moyen perso.	63430 (2)	144750 (2)	247 500 (2)
frequence moyenne du tour par an	2,72 (3)	2,29 (3)	3,81 (3)
Montant moyen verse par tontine /an	(1x2x3) 4548360 (A)	(1x2x3) 5258900 (B)	(1x2x3) 34682175 (C)
T O T A L = (A+B+C)		44599430	

Tontines mise liquide mareyeurs-Mbour

CLASSES	I 50 a 100 000	II 100 a 200 000	III 200 a 400 000
Nombre de tontines	4	4	2
Duree moyenne d'existence (ans)	3,25	2,5	2,5
Montant moyen de la cotisation par tour	756,25	1762,5	1000
Nombre moyen perdu par membre et par tour en moyenne	75027,5 (2)	126475 (2)	305 000 (2)
frequence moyenne du tour par an	2(3)	0,56 (3)	0,833 (3)
masse globale distribuee au niveau de chaque tontine /an en moyenne	(1x2x3) 7766031 (A)	(1x2x3) 5994037 (B)	(1x2x3) 12068007 (C)
nombre moyen de membres	51,75 (1)	93,75 (1)	47,5 (1)
Somme des masses globales distribuees par tontine et par an	A+B+C	= 25022536	

Les dépôts marceyeurs

CLASSE	I	II	III	IV
	15 a 100 000	100 a 200 000	200 a 300 000	300 a 400 000
Montant moyen du depot par jour de vente	1000 (1)	2750 (1)	3000 (1)	10 000 (1)
Duree de vie des depots (ans)	1,33 (2)	6,5 (2)	4 (2)	10 (2)
Montant moyen du retrait	60000	200 000	265 000	400 000
Nombre de depots	6 (3)	4 (3)	3 (3)	5 (3)
Montant depose par an	(1*2*3) 2192000 (A)	(1*2*3) 4015000 (B)	(1*2*3) 2190 000 (C)	(1*2*3) 2190 000 (D)
T O T A L (A)+(B)+(C)				30 297 000

SOURCE: CREDETIP (1990)TABLEAU NUMERO 3 TONTINE

annexe 20

4-3-4 TONTINE MISE LIQUIDE MEMBRE EQUIPAGE Nbour

CLASSES	de 22 500 a 70 000	DE 100 a 200 000	III DE 200 a 300 000
Nombre de tontines	3	3	8
NOMBRE MOYEN DE MEMBRES	85 (1)	106 (1)	173 (1)
Montant moyen de la cotisation	1000	4000	1625
Montant moyen perçu	55 000(2)	193 332(2)	247 500 (2)
fréquence moyenne du tour par an	2,56 (3)	1,20 (3)	0,51 (3)
Montant moyen verse par tontine /an	(1x2x3) 2 035 500(A)	(1x2x3) 24 591 576 (B)	(1x2x3) 34632175 (C)
T O T A L VERSE (A+B)		27 627 076	

Tontines mise liquide transformateurs revendeurs

CLASSES	I 50 000	II 50 a 100 000	III 100 a 200 000
Nombre de tontines	4	6	6
Duree moyenne d'existence (ans)	2	2,16	3,583
Montant moyen de la cotisation par tour	500	504,25	920,9
Nombre moyen de membres	50 (1)	107 (1)	141 (1)
Montant percu par membre et par tour en moyenne	31562,5 (2)	73000 (2)	164580 (3)
Frequence moyenne de tour par an	1,75 (3)	2,775 (3)	2,283 (3)
Masse globale collectee par an	2761719	6061336	6633264
Somme des masses globales		15525318	

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX UNITES DE
PRODUCTION

- 1.) Type de l'unité de production (pêcheur, transformateur, mareyeur...)
 - 2.) Niveau d'équipement
 - 3.) Forme d'acquisition
 - a) Epargne
 - b) Crédit informel
 - c) Crédit formel
 - 4.) Revenu mensuel moyen
 - 5.) Etes vous membre d'un GIE ?
 - a) non :(pourquoi)
 - b) oui
- Perception sur la procédure administrative, l'échéance des prêts, le taux d'intérêt.
- Propositions éventuelles .
- 6.) Perception sur le mécanisme du financement informel
 - 7.) Avez vous des problèmes de remboursement du crédit institutionnel?
 - 8.) Quels sont vos problèmes liés au manque de financement?

QUESTIONNAIRE DESTINE AUX GIE

Typologie des GIE

- 1.) Nom du GIE
- 2.) date de création
- 3.) relève t'il d'une section ?
- 4.) Population concernée
- 5.) président
- 6.) Moyens disponibles
- 7.) Nombre de membres
- 8.) Niveau d'instruction des membres
- 9.) Avez vous bénéficié d'une formation en gestion ?

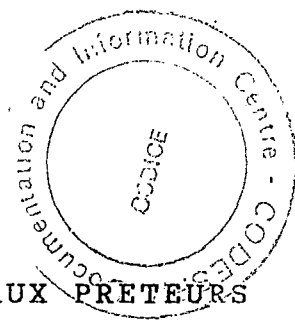
II Evaluation de la demande du crédit

- 1.) Nombre de prêts obtenus dans l'année (valeur)
- 2.) Nombre de prêts obtenus dans le passé (valeur)
- 3.) Sources des prêts formels à l'heure actuelle et dans le passé.
 - Garanties demandées
 - Taux d'interêt
 - échéance des prêts
 - Utilisation des sommes empruntées
- 4.) Facilités /difficultés de rejoindre l'institution financière.
- 5.) Facilités /difficultés de remplir les formulaires
- 6.) Avez-vous actuellement des besoins de financement?
- 7.) Pensez vous que vos objectifs ont été atteints?

expliquez

III Identificarion des GIE et remboursement du crédit

- 1.) Comment est structuré le GIE ?
- 2.) Comment fonctionne votre GIE ?
- 3.) Avez vous des problèmes de remboursement ?
- 4.) Comment avez vous résolu ce problème de remboursement ?
- 5.) Votre perception sur le mécanisme du financement formel.
- 6.) Quelles sont vos propositions éventuelles ?
- 7.) Y- a t'il des problèmes au sein de votre association ?
Non: comment faites vous pour les eviter ?
Oui: Le quel ? expliquez.
- 8.) Pensez vous necessaire d'introduire certains changements dans le mode de fonctionnement de votre organisation pour son amélioration ?
Non: pourquoi ?
oui: les quels et pourquoi ?
- 9.) Pensez vous expulser certains membres du GIE ? pourquoi?



QUESTIONNAIRE DESTINE AUX PRETEURS

- 1 - Moyens de contact avec les clients ?
- 2 - Nombre de guichets ?
- 3 - Nombre et valeur des prêts en cours ?
- 4 - Nombre et valeur des prêts des trois dernières années ?
- 5 - Utilisation déclarée des prêts ?
- 6 - Forme des prêts (moyen terme, long terme, court terme) ?
- 7 - Garanties demandées ?
- 8 - Forme de remboursement ?
- 9 - Echéance des remboursements ?
- 10 - Procédures de recouvrement des créances douteuses ?
- 11 - Taux de couverture des demandes ?
- 12 - Aptitude des clients à remplir la demande de prêt ?
- 13 - Temps moyen pour l'analyse des dossiers ?
- 14 - Nombre de clients ?
- 15 - Taux de recouvrement ?
- 16 - Les raisons que vous donnez aux impayés ?